



VALGELON-LA ROCHETTE ANALYSE FINANCIÈRE



Avril 2021

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

VALGELON-LA ROCHETTE

PRÉAMBULE ET MÉTHODOLOGIE



Cette analyse a été réalisée sur la base des pièces comptables et documents financiers de la commune (comptes administratifs, comptes de gestion, budget primitif, état dette, états fiscaux...)



Elle doit s'appréhender comme un ensemble indissociable et une suite logique permettant d'aboutir aux conclusions mentionnées.

Toute utilisation partielle de ce document ainsi que tout ajout de commentaires serait susceptible d'en altérer la compréhension.



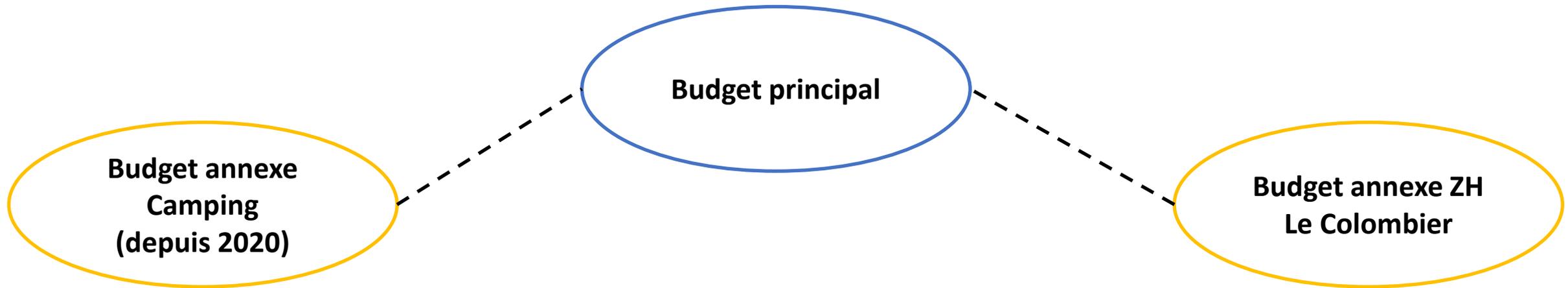
Les données 2015-2018 agrègent les données des deux communes historiques d'Etable et La Rochette. Les données 2019 et 2020 sont celles de la commune nouvelle Valgelon-La Rochette.

Jusqu'en 2019 l'activité camping (recettes et dépenses courantes) était intégrée dans le budget communal de La Rochette (jusqu'en 2018) puis de Valgelon-La Rochette (pour 2019). A compter de 2020, le camping a été confié en délégation à un opérateur privé qui perçoit les recettes et porte les charges afférentes à l'activité. Un budget annexe a été créé dans lequel seront portés les investissements et leurs conséquences (dette et amortissements) et la redevance versée à la collectivité par l'exploitant.

L'exercice 2020 présente un caractère exceptionnel de par la crise sanitaire et ses impacts et le renouvellement des équipes municipales : les chiffres 2020 ont donc un caractère « atypique » qu'il conviendra de retraiter pour disposer d'une base de prospective plus fiable.

VALGELON-LA ROCHETTE

ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET FLUX FINANCIERS





1



Le budget annexe Zone d'Habitat du Colombier



PRINCIPES

- Budget ouvert en 2004 sur la commune de La Rochette et toujours actif au 31/12/2020.
- Budget d'aménagement (assujetti à la TVA) et dont la durée de vie est en théorie limitée => la collectivité acquiert le foncier, le viabilise, le commercialise et clôture l'opération et le budget.
- Les dépenses d'aménagement sont valorisées dans un stock : la collectivité n'a pas vocation à intégrer ces dépenses dans son patrimoine puisque les dépenses sont réalisées en vue d'une revente ultérieure.
- Le stock final (recette de fonctionnement et dépense d'investissement) au 31/12 constitue le reliquat du foncier restant en théorie à céder.
- Ces budgets sont en théorie couverts par le versements d'avances communales et/ou la mobilisation d'emprunts court terme pour porter la viabilisation du foncier en attente de sa revente.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET ZH DU COLOMBIER



LES RÉALISATIONS 2006-2020 EN €



À retenir

ZH LE Colombier - Ecritures Réelles 2006-2020 - Cumul

Dépenses d'aménagement	984 306,98 €
Annulation de crédit de TVA	134 744,45 €

TOTAL DES DEPENSES D'AMENAGEMENT*	1 119 051,43 €
--	-----------------------

Ventes de lots	370 281,50 €
Participation Voirie et Réseaux	295 570,58 €

TOTAL DES RECETTES ENCAISSEES	665 852,08 €
--------------------------------------	---------------------

SOLDE AU 31/12/2020	-453 199,35 €
----------------------------	----------------------

* Dont annulation crédit de TVA

Pas d'écritures réelles sur les années 2004-2005 ainsi que sur la période 2018-2020.

L'intégralité des dépenses d'aménagement se concentre sur la période 2006-2009.

Annulation d'un crédit de TVA en 2017 pour 134 744,45 €.

Des recettes de cessions et de PVR insuffisantes à ce jour pour couvrir les dépenses aménagements.

Un déficit de clôture au 31/12/2020 de 453 199,35 € dont :

- 134 744,45 € en fonctionnement
- 318 454,90 en investissement

⇒ À réintégrer dans le budget communal si tous les lots sont vendus.

⇒ À couvrir par des ventes de lots futurs si certains lots restent à céder.



POINTS DE VIGILANCE

- La tenue des écritures de stocks a été abandonnée depuis 2010.
- Le déficit de ce budget n'a jamais été couvert par des avances du budget communal => **Le déficit de clôture est à agréger au résultat du budget communal pour avoir une image fidèle de la collectivité.**
- Les services fiscaux ont sollicité le remboursement d'un crédit de TVA de près de 135 000 € en 2018 ce qui vient pénaliser l'équilibre du budget. La commune ne s'était pas immatriculée auprès des services fiscaux en 2005 et a perdu le droit à récupérer la TVA sur les travaux 2006-2008.
- Il conviendra d'identifier le potentiel de foncier restant à céder sur ce budget et les éventuels travaux de viabilisation à effectuer pour voir s'il existe une possibilité d'apurer au moins partiellement le déficit de cette opération. **Dans la négative le déficit devra être repris dans le budget communal.**



Le budget principal



2a

Les recettes courantes



LES ENJEUX LIÉS À LA FISCALITÉ

La commune nouvelle instaurée en 2019 a opté pour une harmonisation progressive des taux d'imposition sur 12 ans.

La commune ne délibère que sur les « taux cibles » à savoir les taux qui seront atteints à l'issue de cette période de convergence.

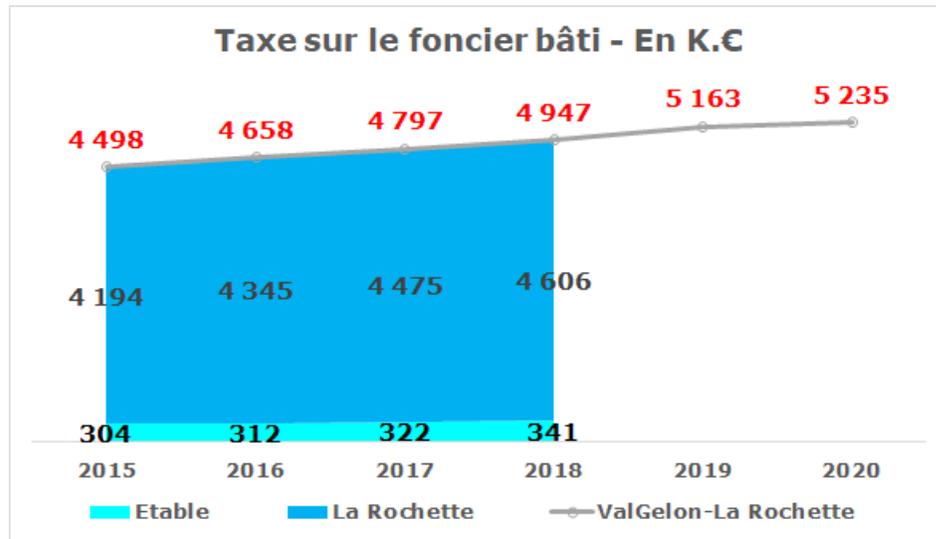
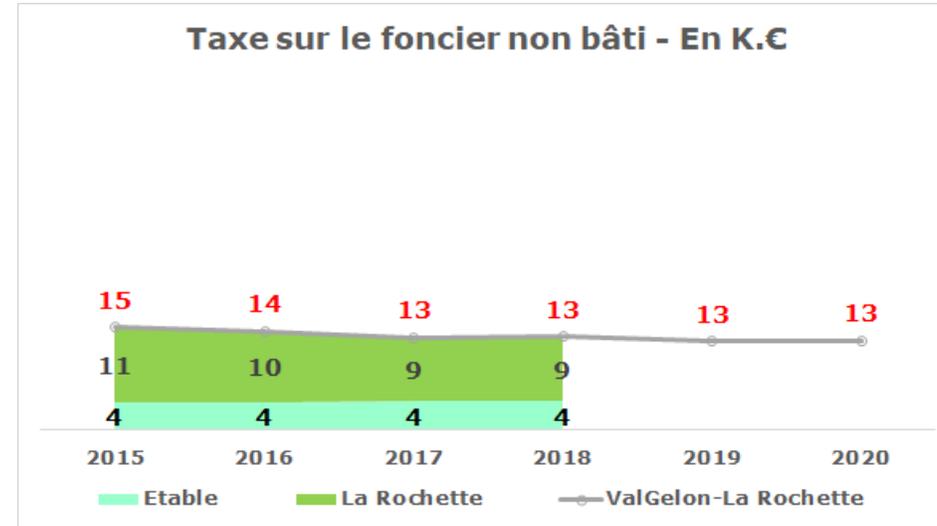
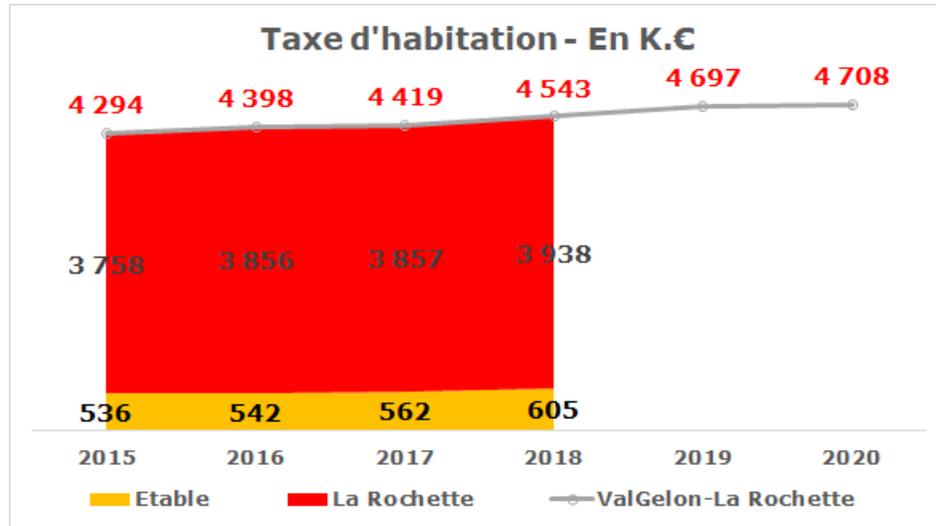
Du fait de la réforme/suppression de la taxe d'habitation en cours (finalisation en 2023) cette harmonisation est provisoirement suspendue pour les taux de taxe d'habitation.

Pour rappel ce taux de taxe d'habitation ne s'appliquera à terme (2023) que sur les seules résidences secondaires, l'ensemble des contribuables étant exonérés sur leur résidence principale à l'horizon 2023.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



LES BASES D'IMPOSITION – ÉVOLUTION 2015/2020



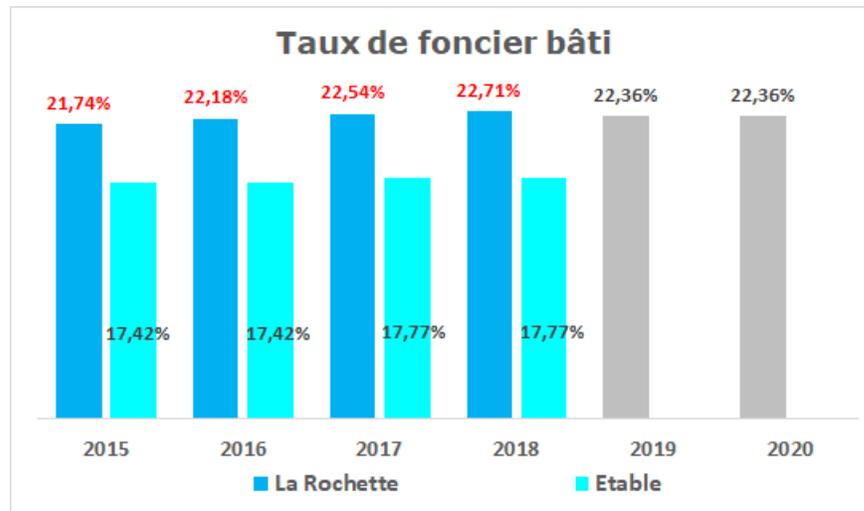
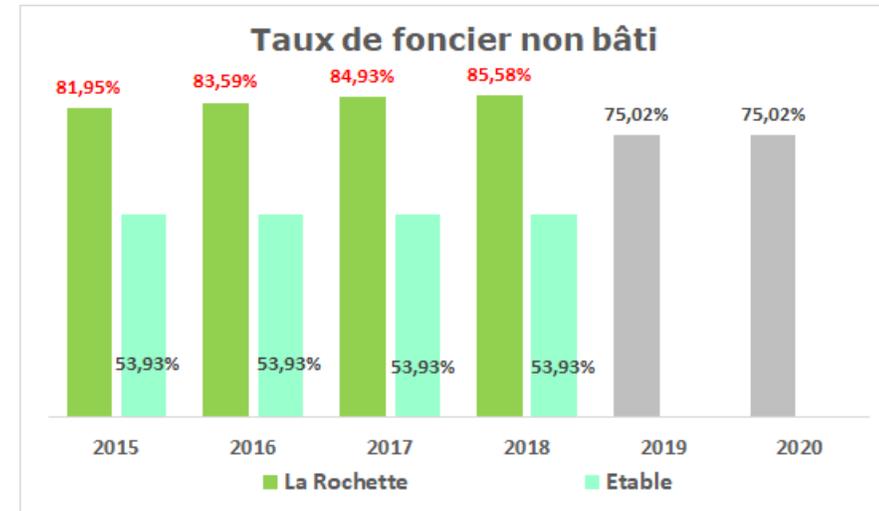
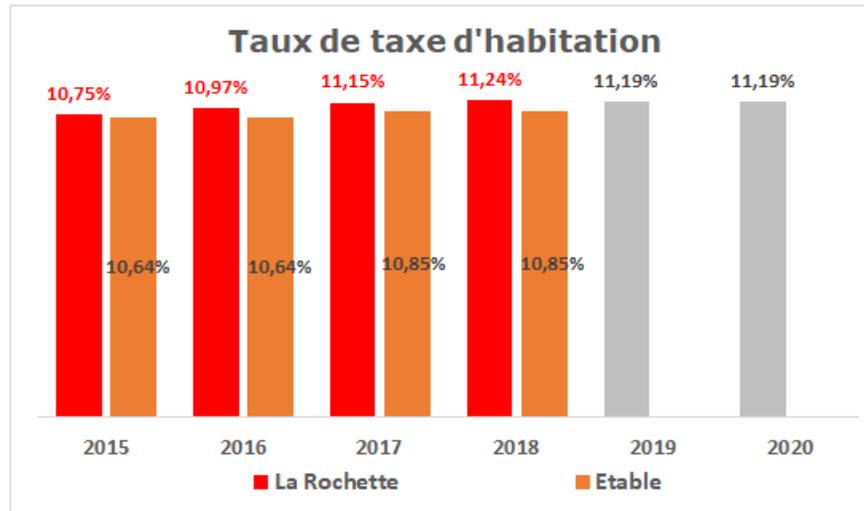
- TH - Evolution bases 2015-2020 : +9,6%
- Foncier bâti - Evolution bases 2015-2020 : +16,4%
- Foncier non bâti - Evolution bases 2015-2020 : -12,8%

=> Une croissance modérée des bases d'imposition sur l'habitation et un peu plus dynamique sur le foncier (impact des entreprises)

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



LES TAUX D'IMPOSITION – ÉVOLUTION 2015/2020



- La Rochette : hausse de taux successives sur 2016-2017-2018
- Etable : hausse de taux uniquement sur 2017
- Pas de hausse de taux depuis la commune nouvelle

Effort fiscal de Valgelon-La Rochette : 1,0006

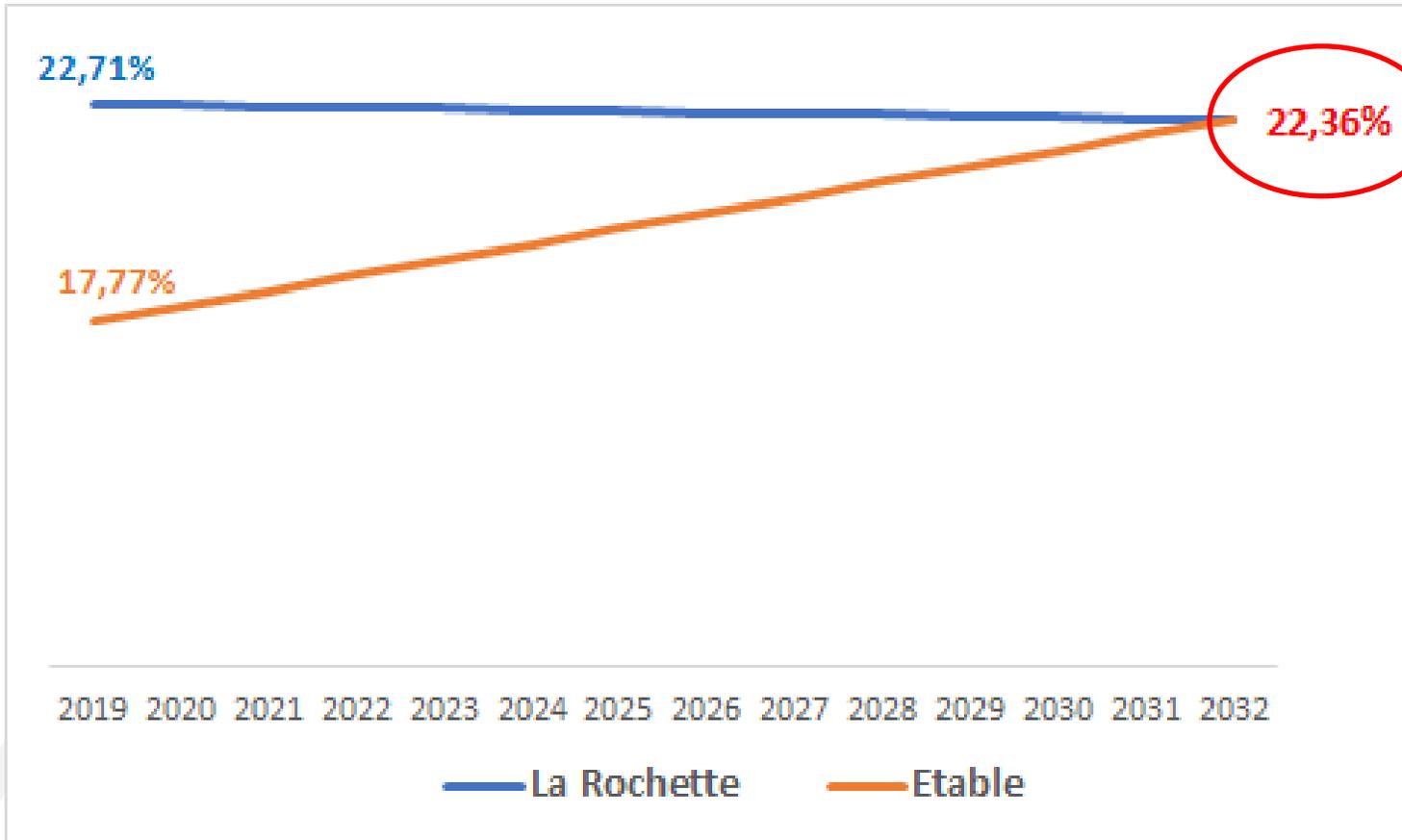
Effort fiscal des communes de même strate : 1,1074

=> **Pression fiscale moindre à Valgelon-La Rochette que sur les communes de même strate.**

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



LES TAUX D'IMPOSITION – LA CONVERGENCE SUR LE FONCIER BÂTI

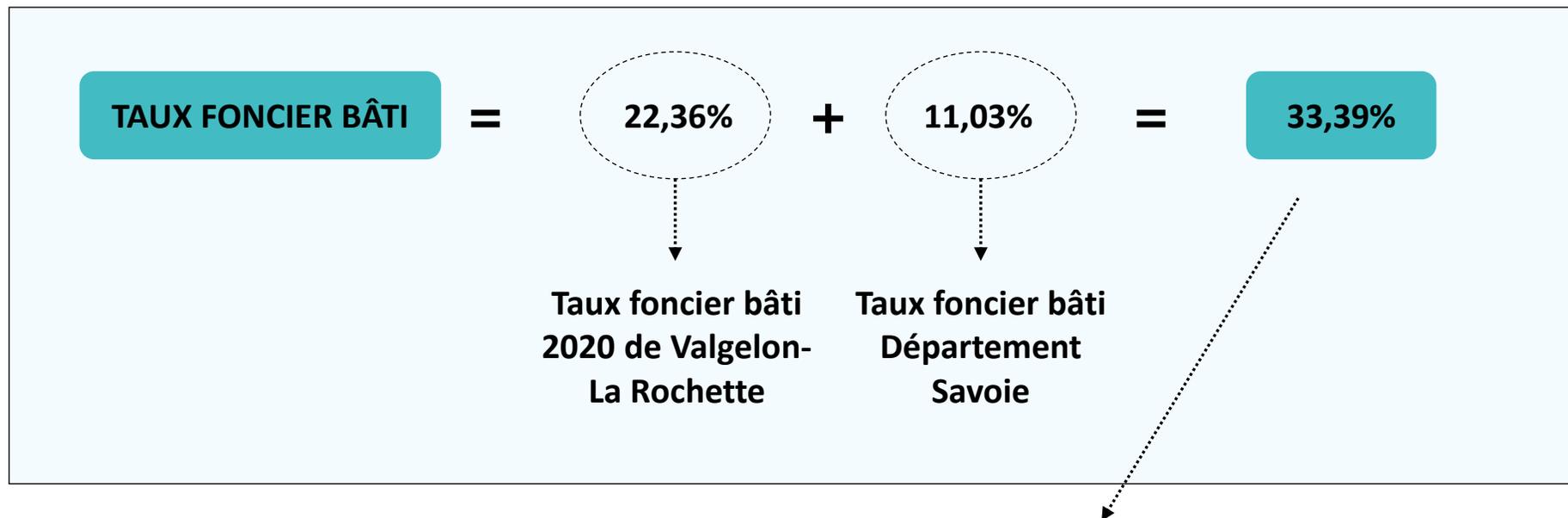


A retenir

Un taux cible de 22,36% atteint à l'horizon 2032 avec une hausse progressive sur les contribuables d'Etable et une légère baisse annuelle pour ceux de La rochette.

A compter de 2021, ce taux cible sera augmenté de 11,03 points car intégrant la part départementale transférée à la commune suite à la suppression de la taxe d'habitation.

LES ENJEUX SUR LE FONCIER BÂTI SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES



Pas de gain/perte de recettes pour la commune, le coefficient correcteur permet de neutraliser ces écarts potentiels.



VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



LES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE EN K€



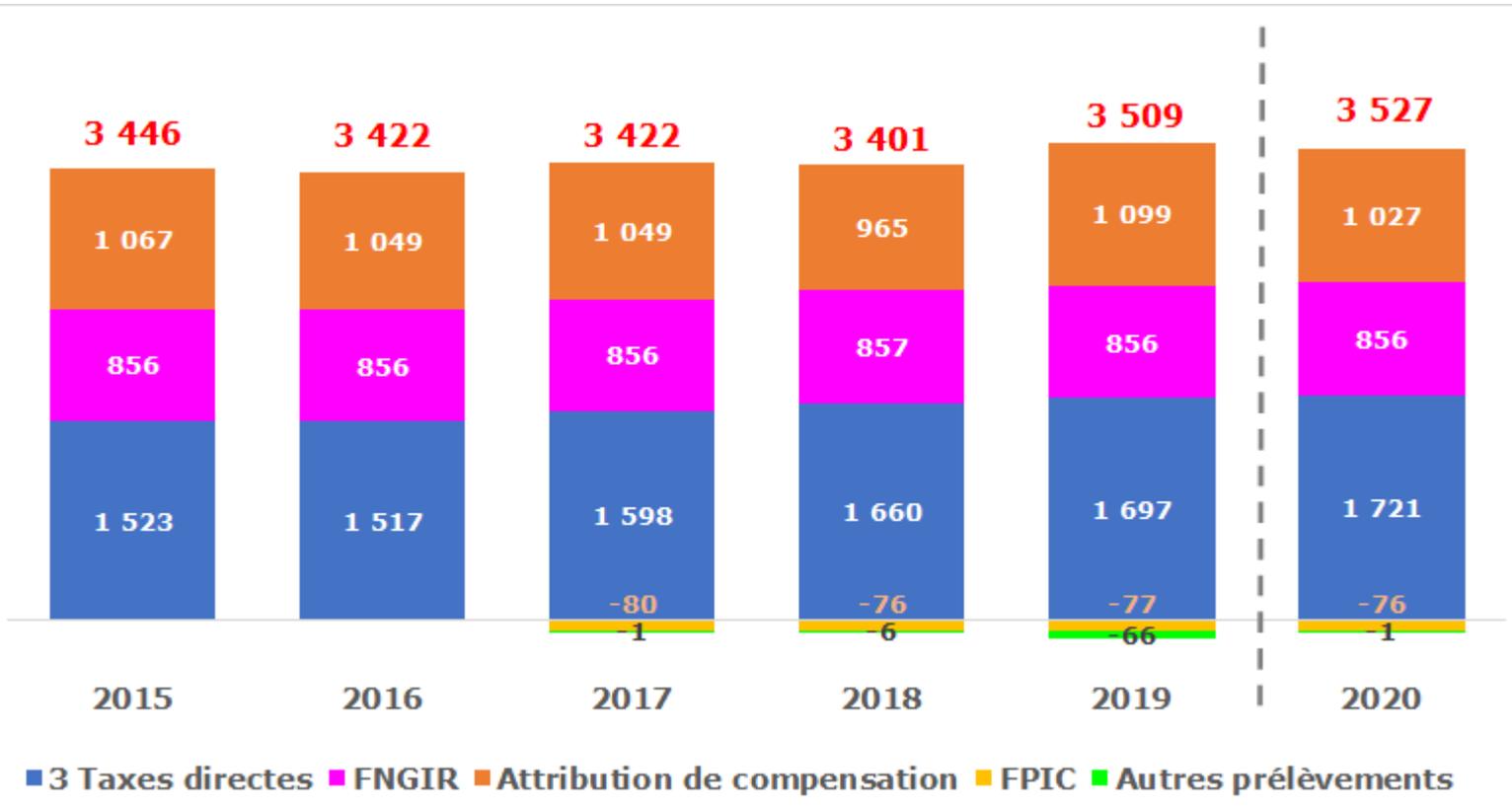
A retenir

Evolution 2015-2019 : +1,8%

Malgré les hausses de taux successives, le dynamisme du produit fiscal est resté modéré en raison notamment du prélèvement FPIC apparu à compter de 2017 et qui génère un prélèvement de plus de 75 K€ sur le produit fiscal.

A noter qu'une partie de l'attribution de compensation d'Etable et La Rochette de 2018 (71 K€) a été titrée sur 2019 entraînant un décalage et une hausse « artificielle » et ponctuelle sur 2019.

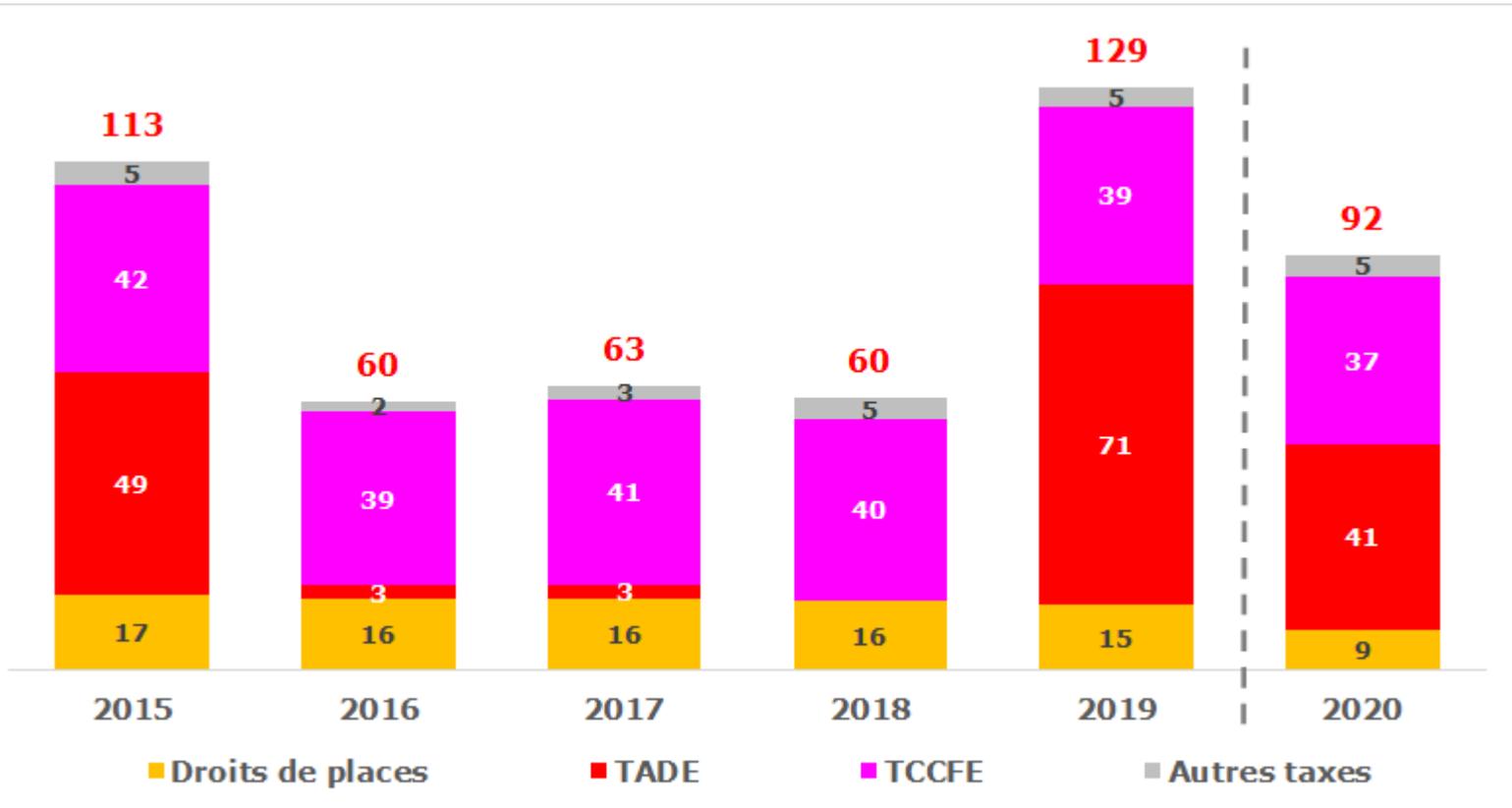
La commune a également enregistré un prélèvement ponctuel de 66 K€ en 2019 dont 22 K€ pour des reversements agence de l'eau au profit de Cœur de Savoie et 43 K€ de reversement de trop perçu sur taxe d'aménagement.



VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



LES RECETTES DE FISCALITÉ INDIRECTE EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : +14,1%

Les fortes variations enregistrées relèvent de la perception des droits d'enregistrement sur certains exercices et notamment 2019 et 2020.

La baisse des droits de place en 2020 résulte de la crise sanitaire et du confinement.

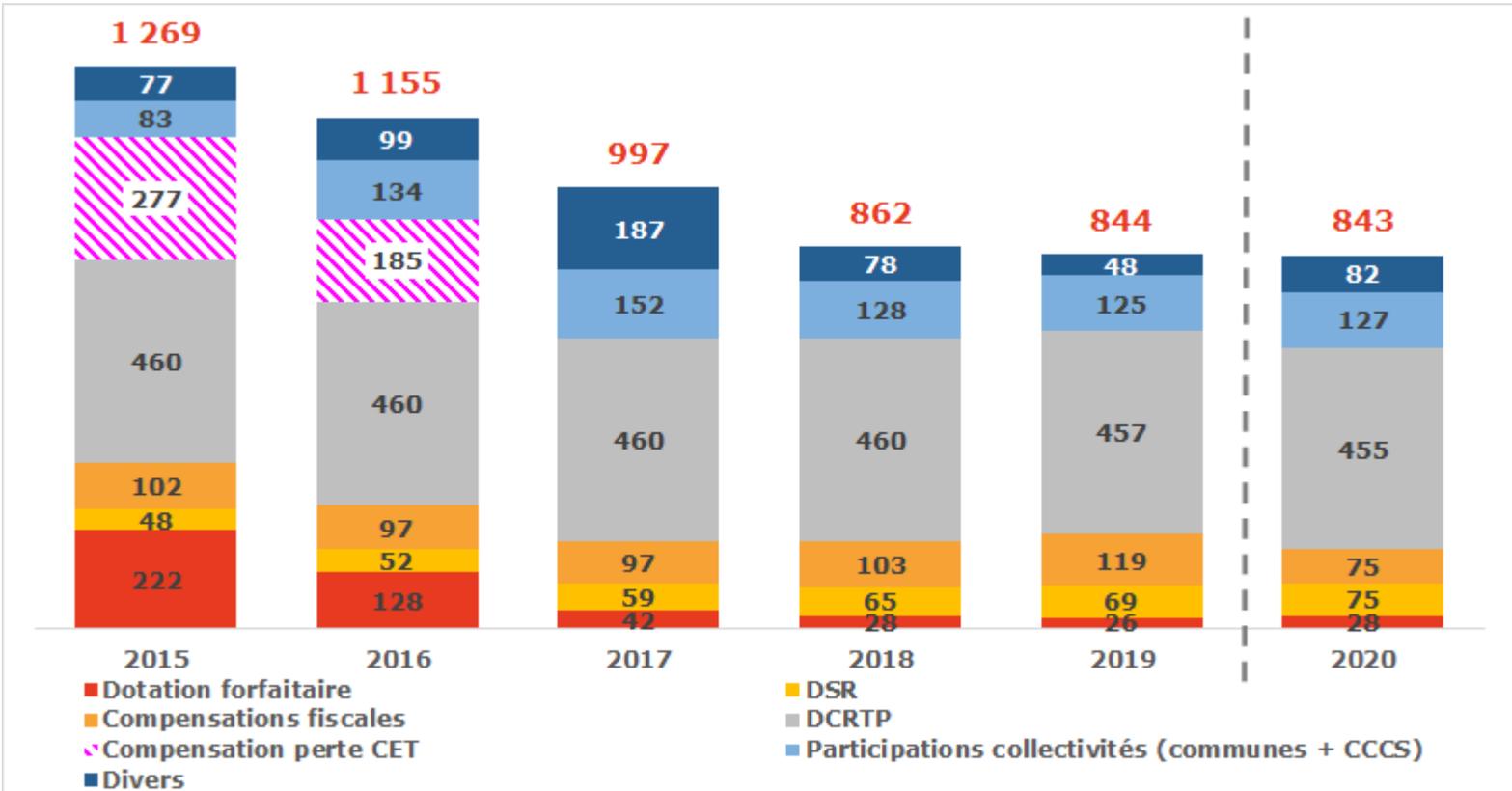
TADE = Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (versée par le Département aux communes de moins de 5 000 habitants).

TCCFE = Taxe sur la consommation finale d'électricité.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PERÇUES EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : -33,5%

Depuis 2018 ces recettes sont stabilisées autour de 850 K€.

La dotation forfaitaire a fortement baissée entre 2015 et 2018 (-194 K€) jusqu'au passage en commune nouvelle.

La commune de La Rochette a perçu en 2015 et 2016 une compensation significative liée à une fermeture d'établissement.

Le poste « divers » intègre notamment en 2017 d'importantes recettes de l'Etat (Fisac, emplois d'avenir, temps périscolaires, FNADT...) pour un total de 138 K€.

DSR = Dotation de Solidarité Rurale

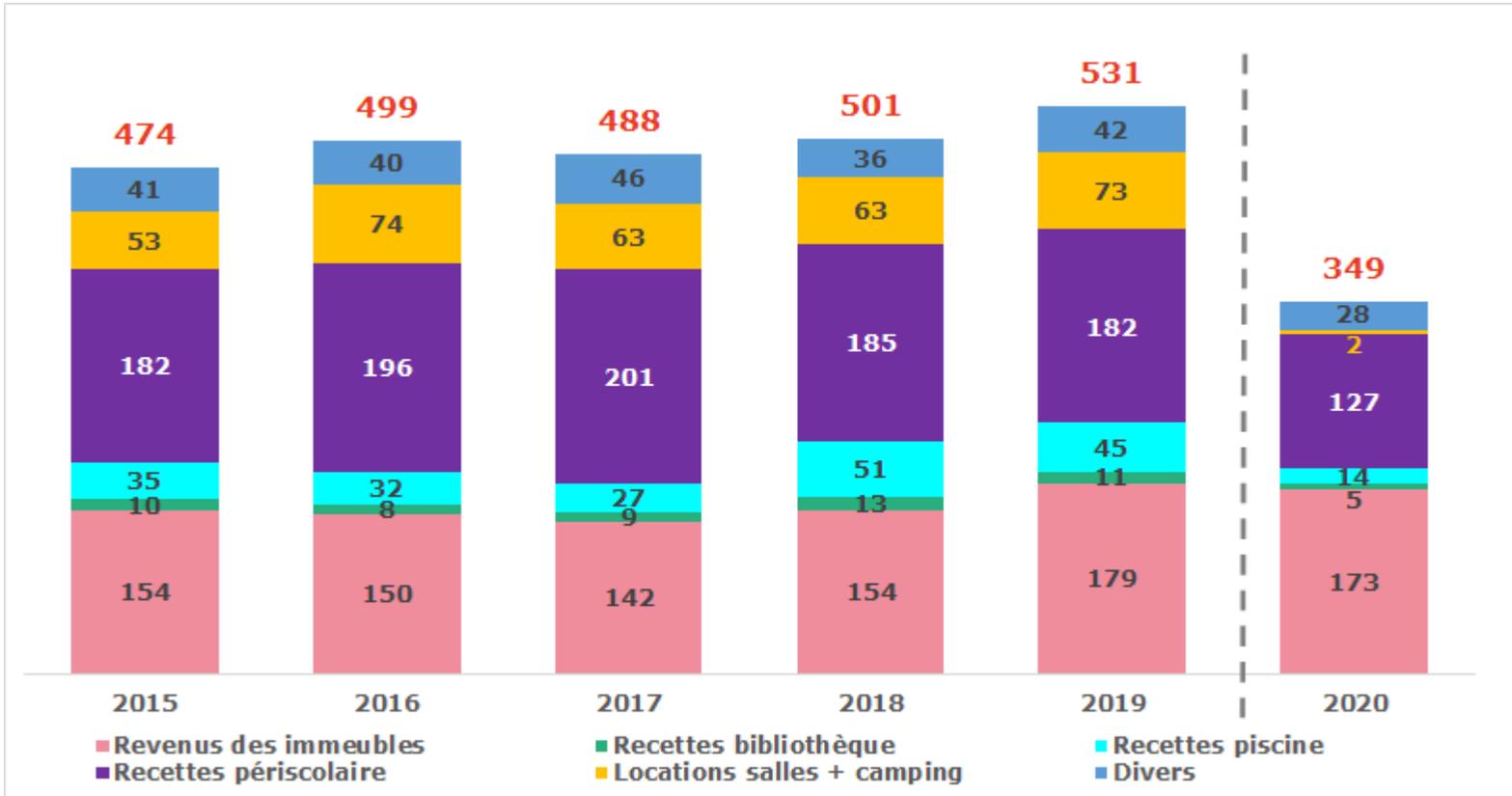
DCRTP = Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe professionnelle

CCCS = Communauté de Communes Cœur de Savoie

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : +12,0%

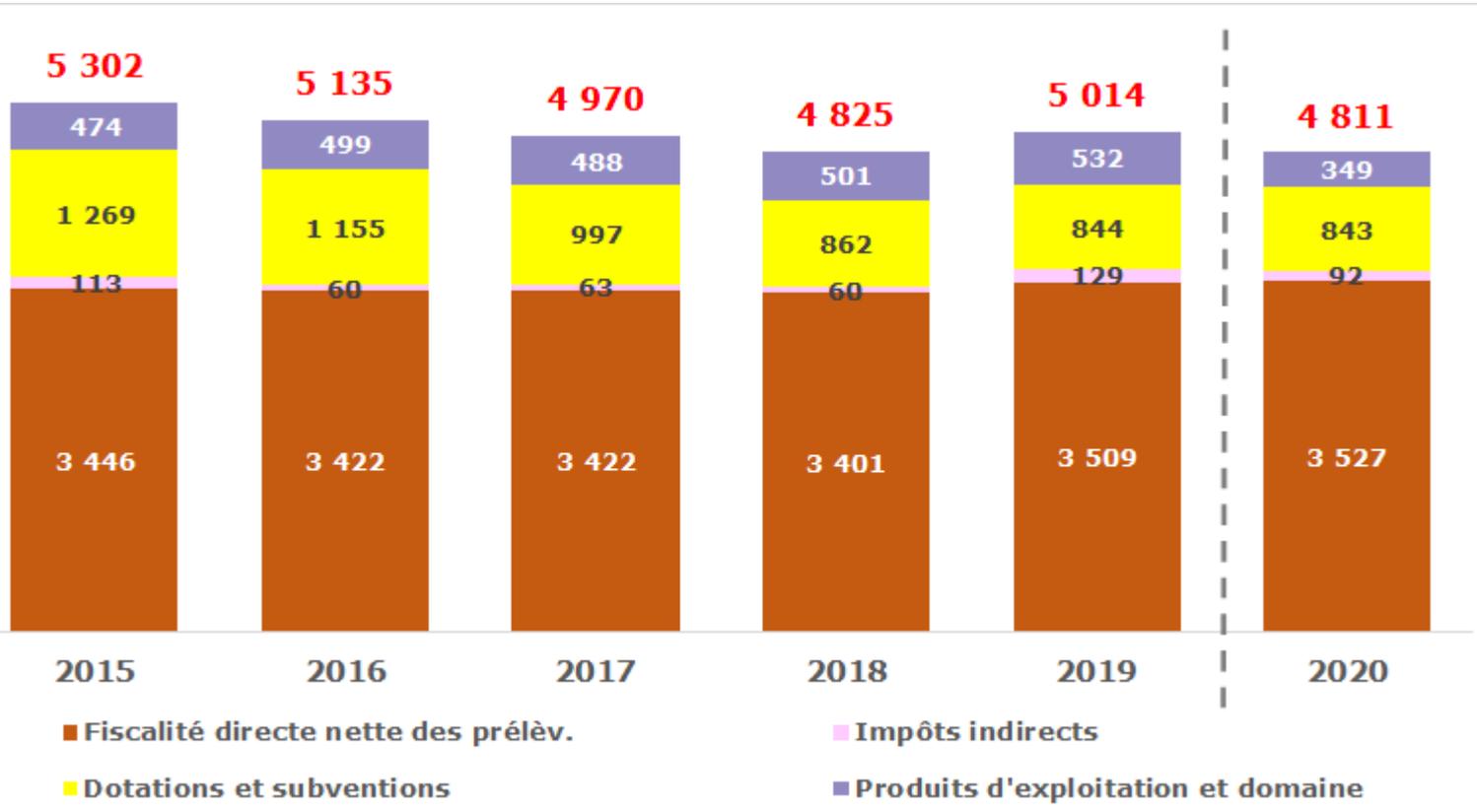
Les recettes 2020 sont fortement impactées par le confinement et la crise sanitaire avec la baisse des recettes liées au périscolaire ou à la piscine.

Les recettes du camping disparaissent également, le site ayant été confié à un exploitant privé au travers d'une délégation de service public.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



TOTAL DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : -5,4%

Des recettes courantes au plus bas sur la période en 2020 avec les effets conjugués de :

- La baisse des dotations de l'Etat sur 2015-2018
- L'impact d'une fermeture d'établissement compensée sur 2015 et 2016 uniquement.
- La crise sanitaire qui a amputé les recettes d'activité (périscolaire, piscine...) de manière significative

Le léger dynamisme du produit fiscal n'a pas permis de couvrir ces pertes de recettes.



2b

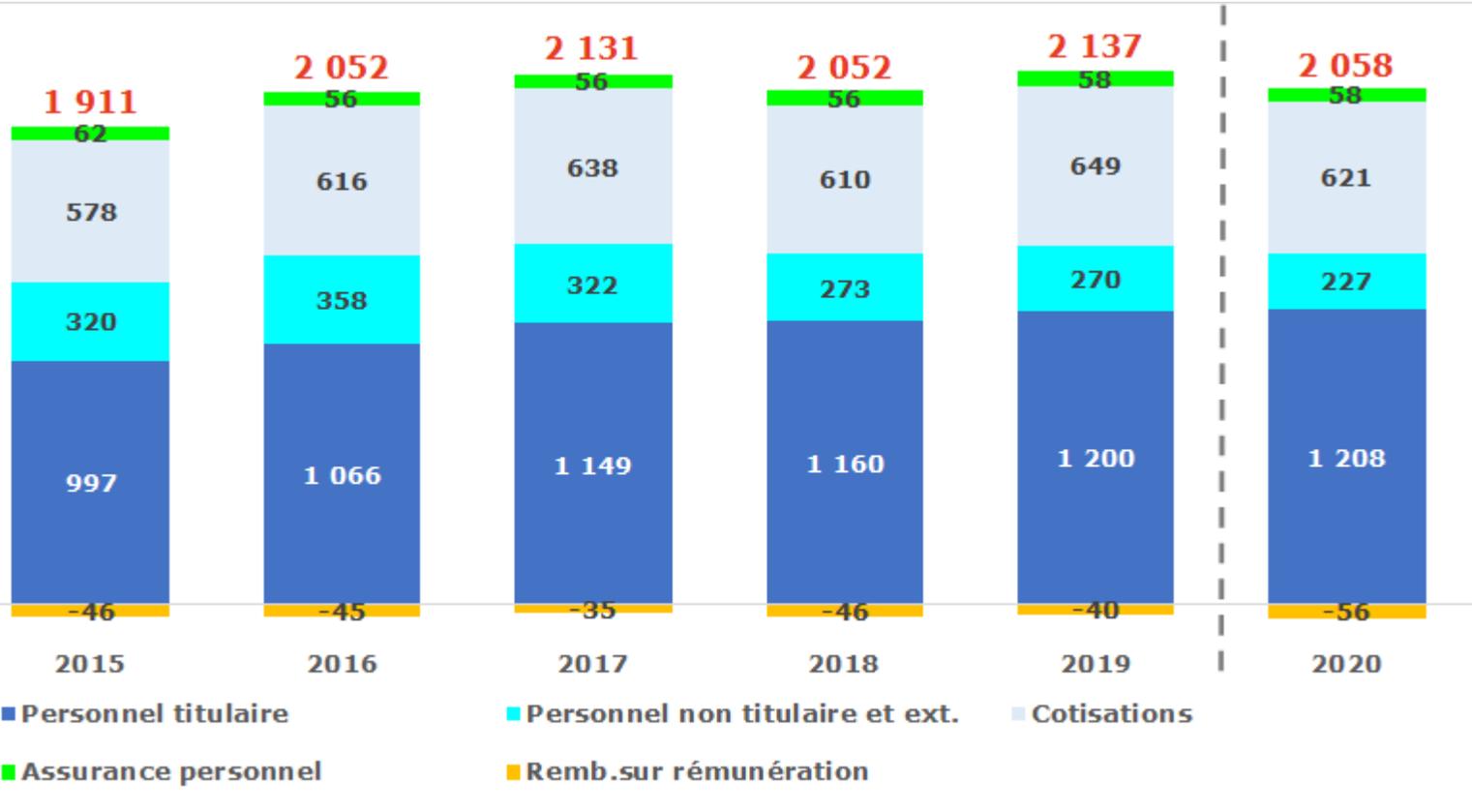
Les charges courantes

Hors intérêts de la dette

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



CHARGES DE PERSONNEL EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : +11,8%

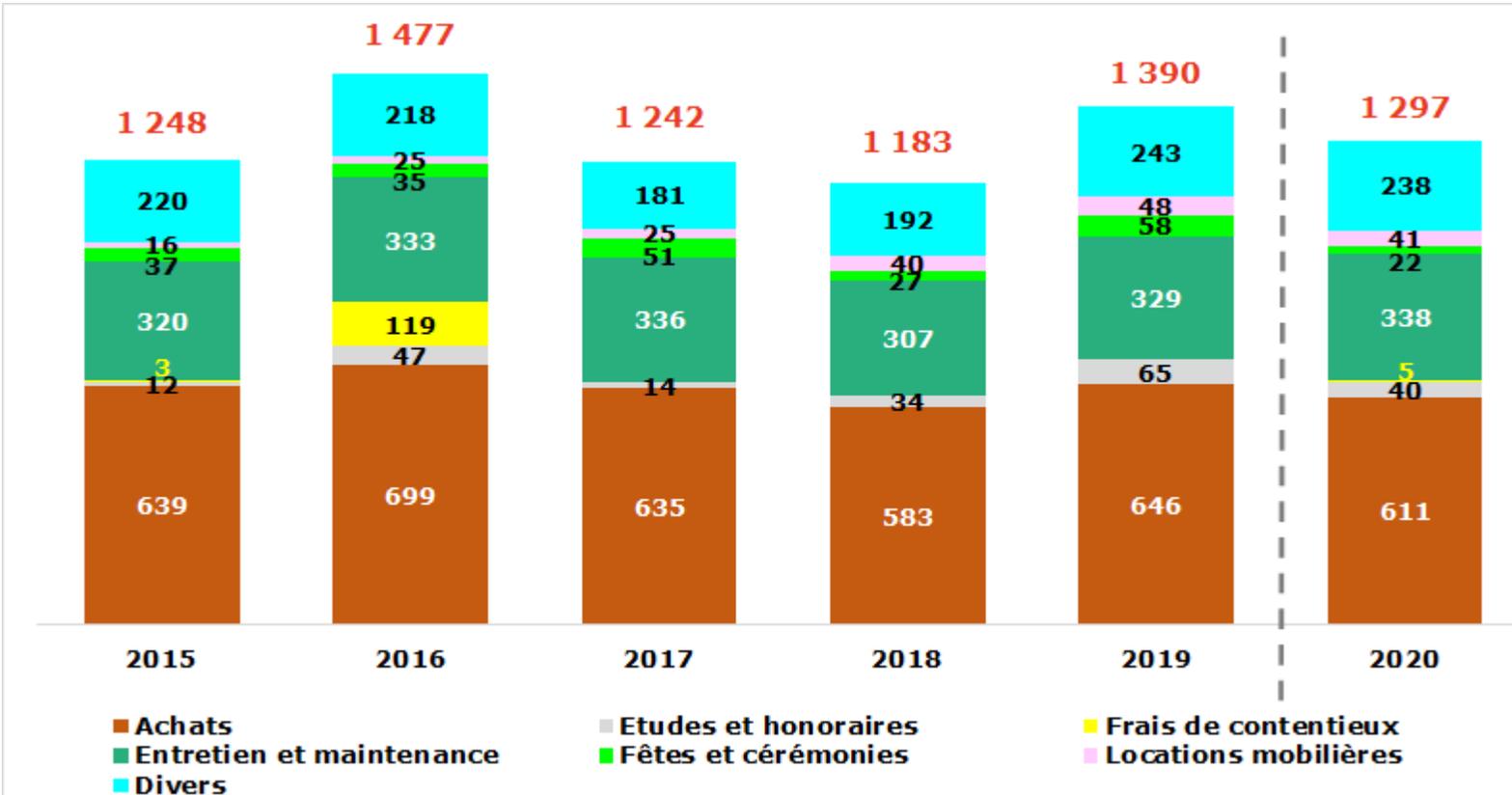
La masse salariale affiche une relative stabilité depuis 2016 avec un seuil légèrement supérieur à 2 M€.

Les charges de personnel sont notamment en recul de 3,7% par rapport à 2019 avec un repli sur le personnel non titulaire qui permet de revenir à un montant total proche de celui de 2018.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT COURANT EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : +11,4%

Retour en 2020 à un niveau de charges d'entretien inférieur à 1,30 M€ en baisse de 6,7% par rapport à 2019.

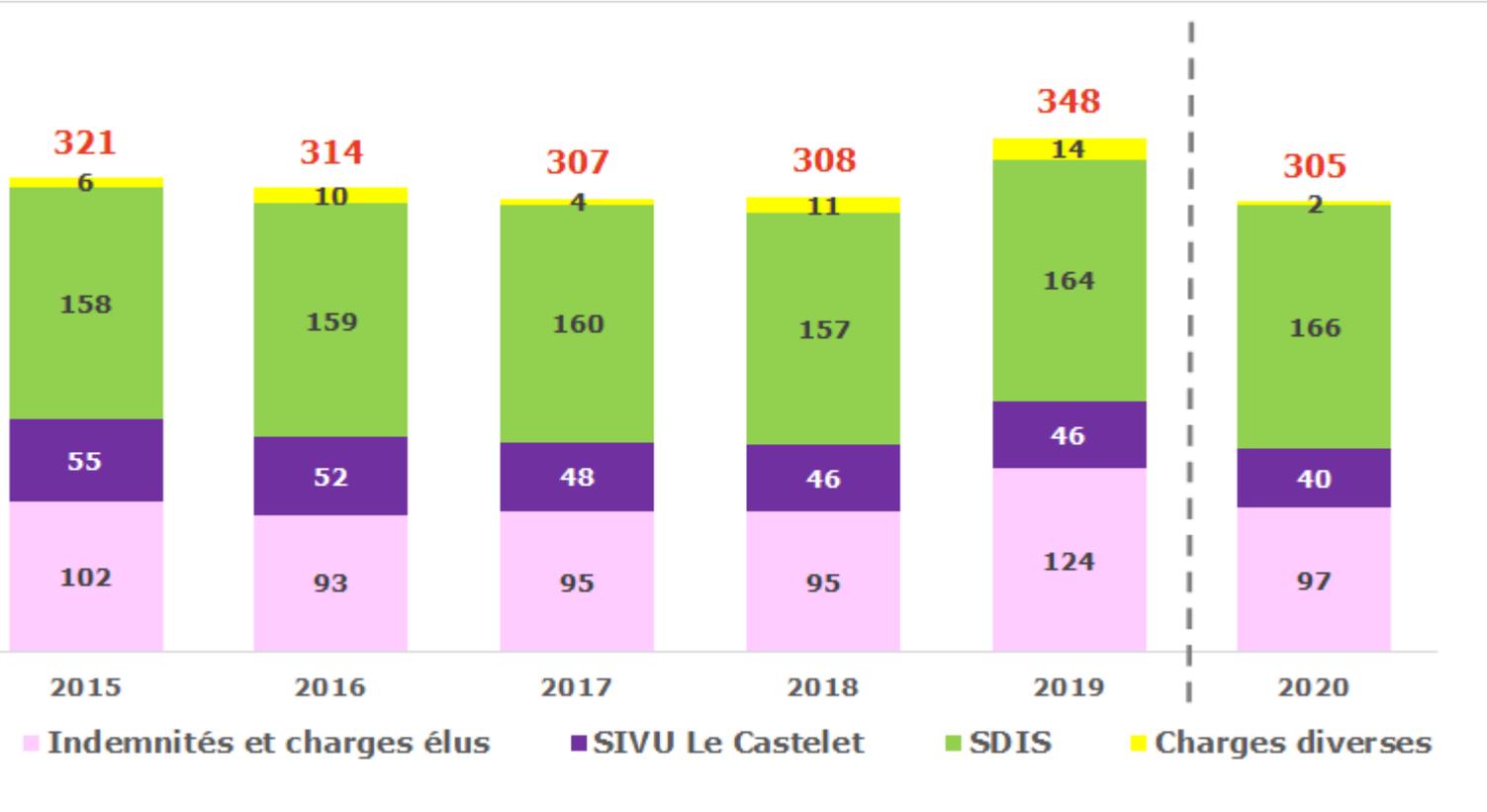
L'année 2019 intègre d'importants honoraires liés au FISAC notamment ainsi que d'importantes dépenses de fêtes et cérémonie (concert notamment).

L'exercice 2020 intègre en divers 12 K€ de mise à disposition d'un agent par le centre de gestion.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS EN K€



A retenir

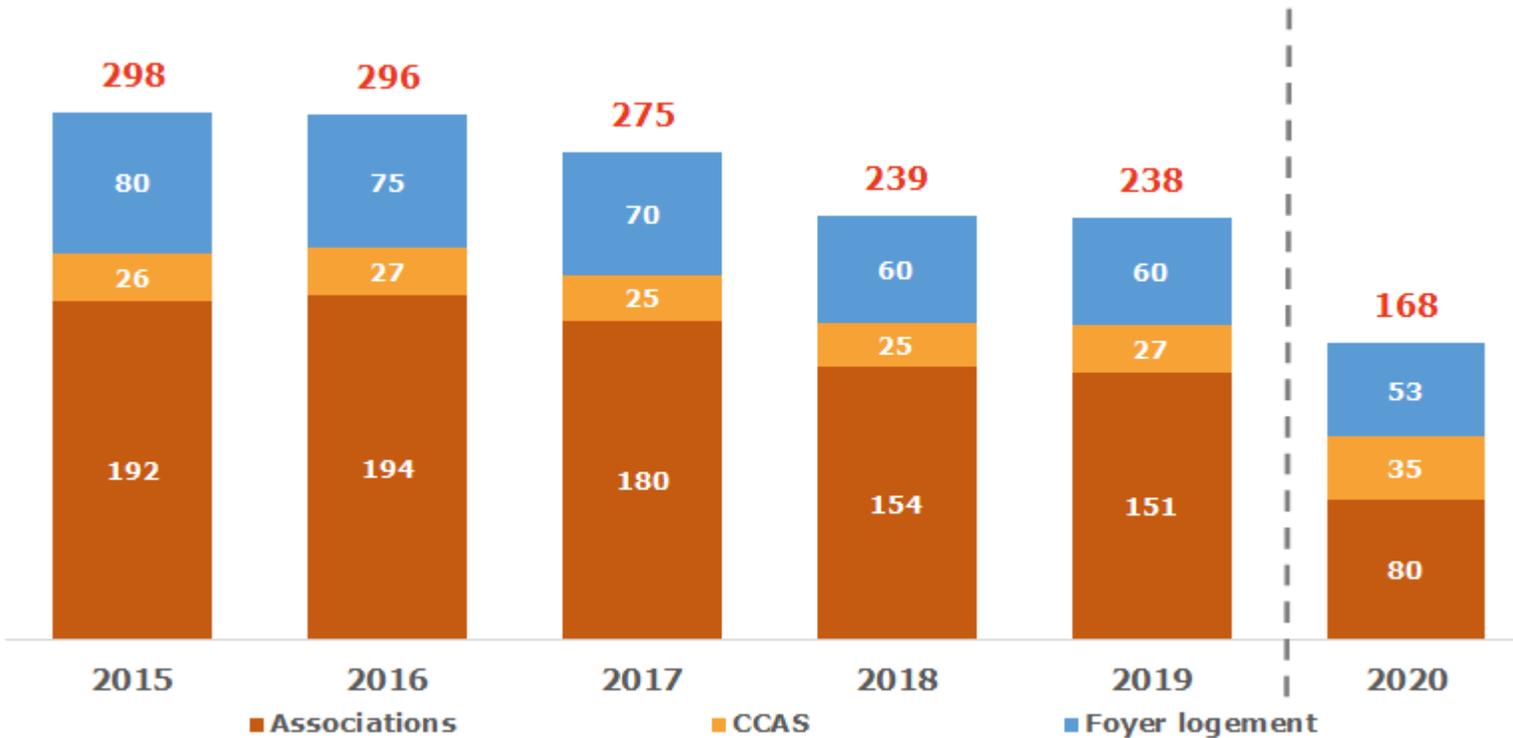
Evolution 2015-2019 : +8,4%

Une stabilisation de ce poste de dépense autour de 300 K€ hormis en 2019 pour les indemnités élus et l'apurement de créances irrécouvrables à hauteur de 10 K€.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



SUBVENTIONS VERSÉES EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : -20,1%

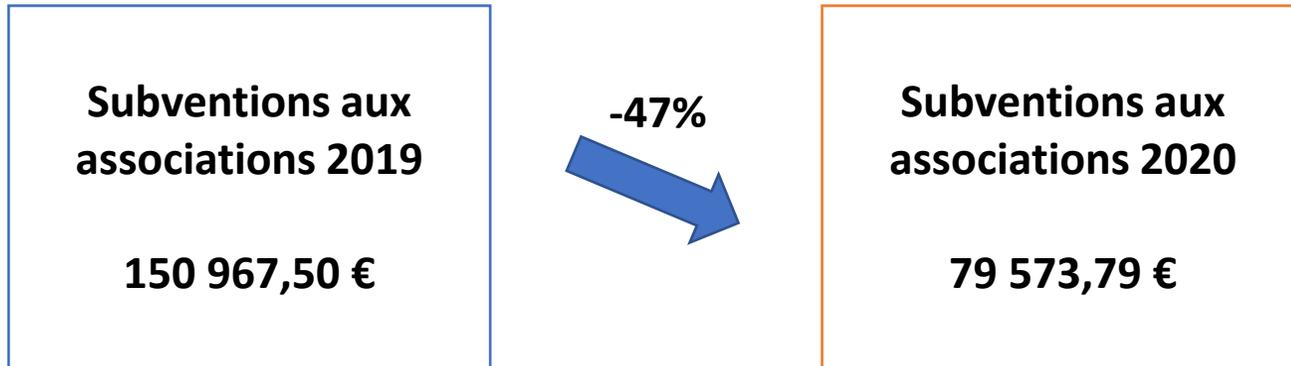
Une baisse des subventions versées sur 2017 et 2018 et un nouveau pallier significatif de baisse en 2020 de 29,4% en raison de la crise sanitaire.

Le foyer logement a ainsi vu sa subvention baisser de 7 K€ et les associations de 71 K€ sur l'exercice 2020.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ZOOM SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



A retenir

Principales baisses

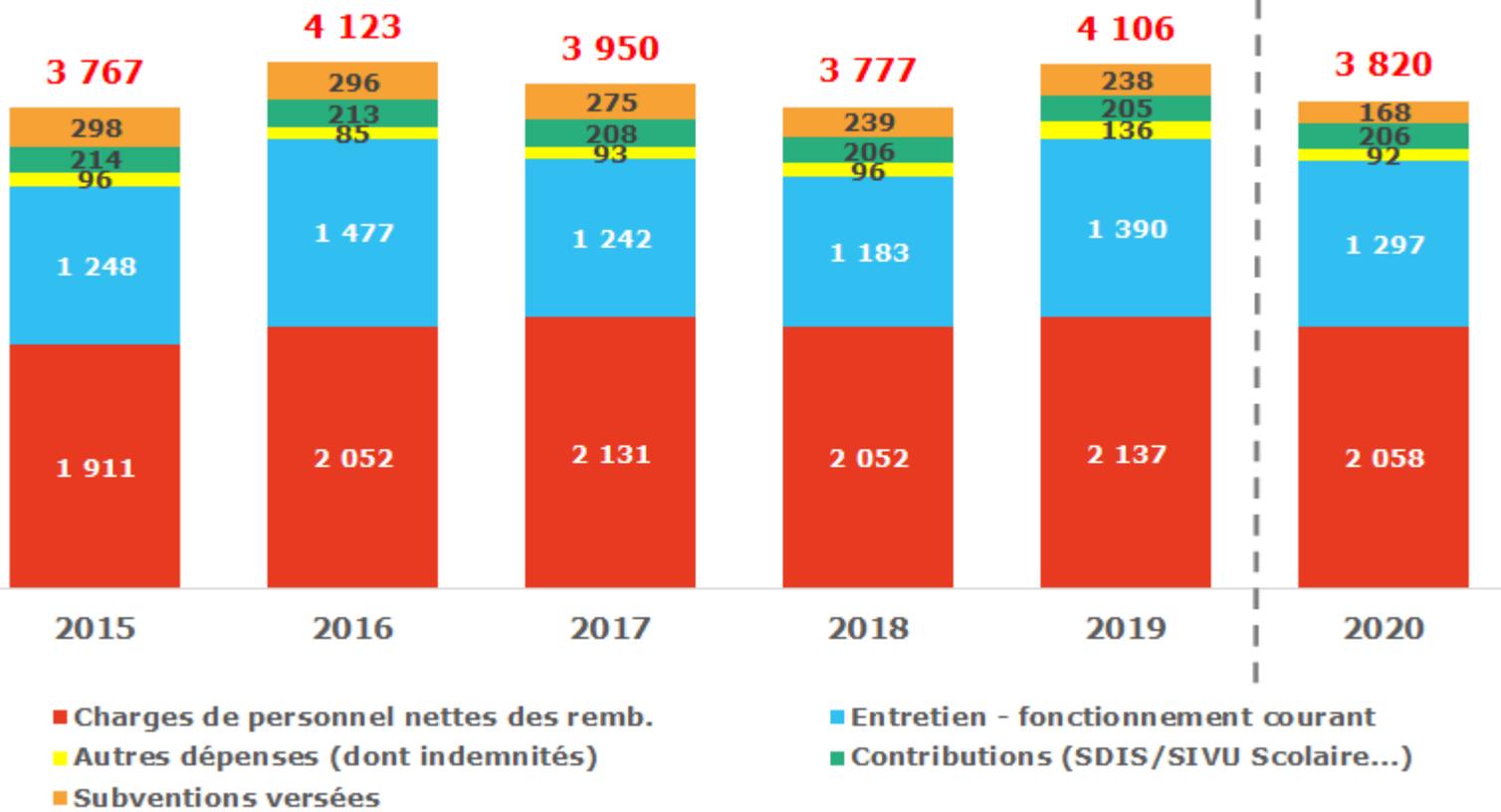
- Comité des fêtes : -31 256 € (3 744 € en 2020)
- OCCE Coopérative scolaire : -27 940 € (0 € en 2020)
- Coopérative scolaire La Croisette : - 5 840 € (0 € en 2020)
- Coopérative scolaire Les Grillons : - 4 370 € (0 € en 2020)

=> Baisse de 69 406 € sur ces 4 associations.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



A retenir

Evolution 2015-2019 : +8,9%

Des charges courantes maîtrisées sur la période avec cependant une «pointe» enregistrée en 2019.

Le recul des charges en 2020 concerne la majorité des postes (masse salariale, entretien courant, subventions aux associations, indemnités élus...) et permet de parvenir à une baisse globale de 286 K€ par rapport à 2019.

L'exercice 2020 se place ainsi dans la lignée des réalisations 2017 et 2018.



2c

L'épargne de gestion

Recettes – charges courantes (hors intérêts de dette)

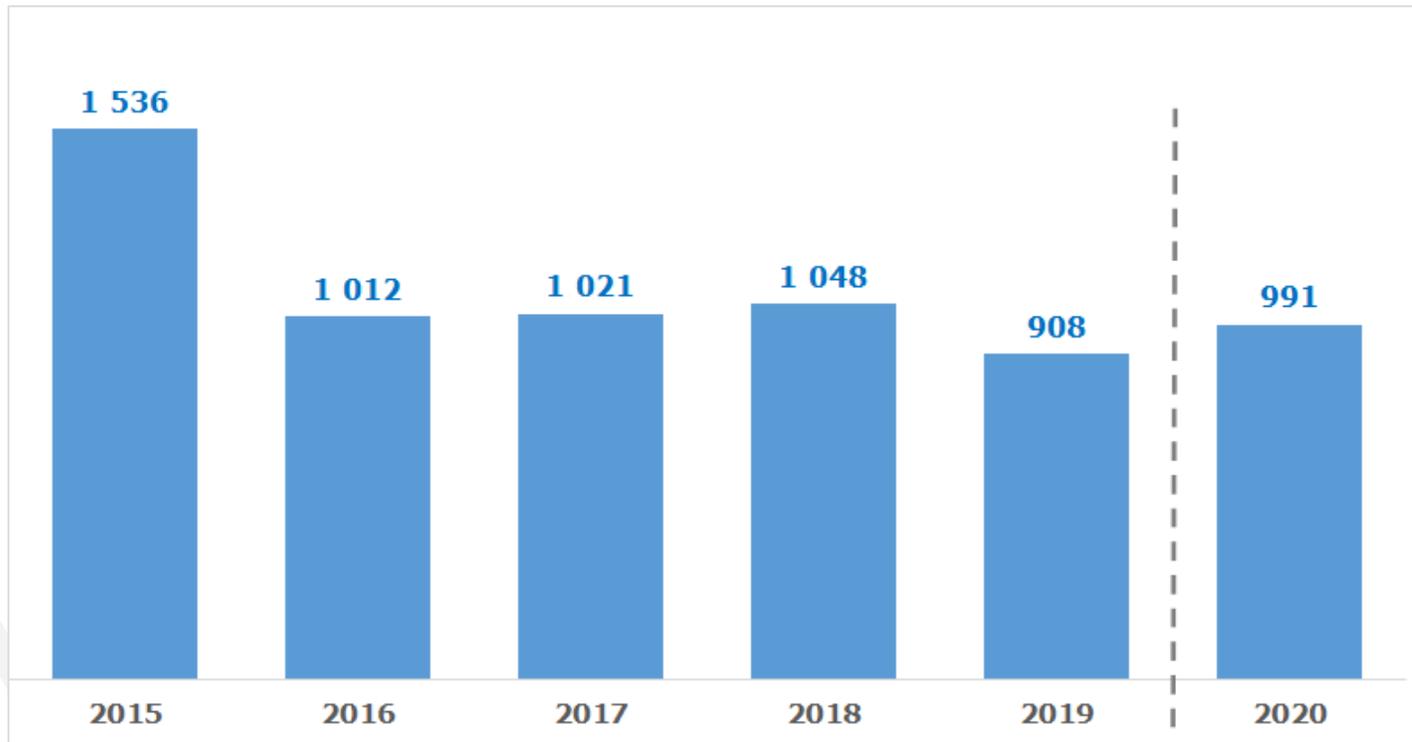
VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ÉPARGNE DE GESTION EN K€



Marge dégagée sur le fonctionnement pour couvrir le remboursement de la dette puis participer à l'autofinancement des investissements



A retenir

Evolution 2015-2019 : -40,9%

L'érosion des recettes notamment en début de période (baisse de DGF et de compensation exceptionnelle pour fermeture d'entreprise) conduit à fortement dégrader l'épargne de gestion entre 2015 et 2016. Depuis 2016, l'épargne de gestion est stabilisée légèrement au dessous du seuil de 1 M€.

L'exercice 2020 témoigne d'une amélioration par rapport à 2019 qui était l'exercice le moins favorable en terme d'épargne dégagée.



2d

L'investissement et le financement

Travaux réalisés et impacts des emprunts souscrits

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT EN K€



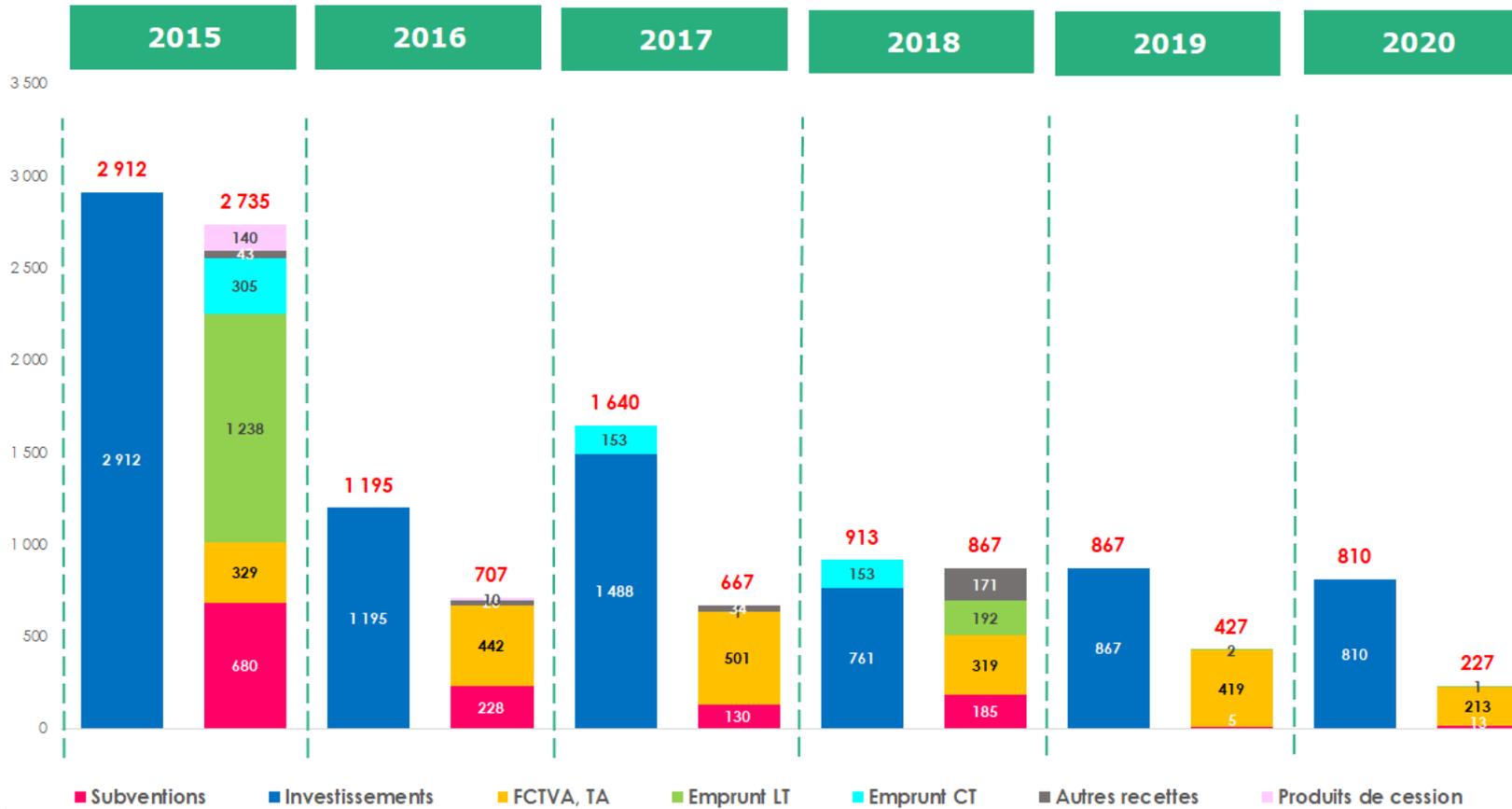
A retenir

Une politique d'investissement plus soutenue sur la période 2015-2017.

Depuis 2018 une réalisation de travaux proche de 800 K€.

Mobilisation de deux enveloppes d'emprunts long terme en 2015 (1,24 M€) et 2018 (0,19 M€) sur La rochette.

La budget a mobilisé deux emprunts court termes en 2015 pour un total de 305 K€ et les a remboursé en 2017 et 2018 (152,5 K€ à chaque fois).

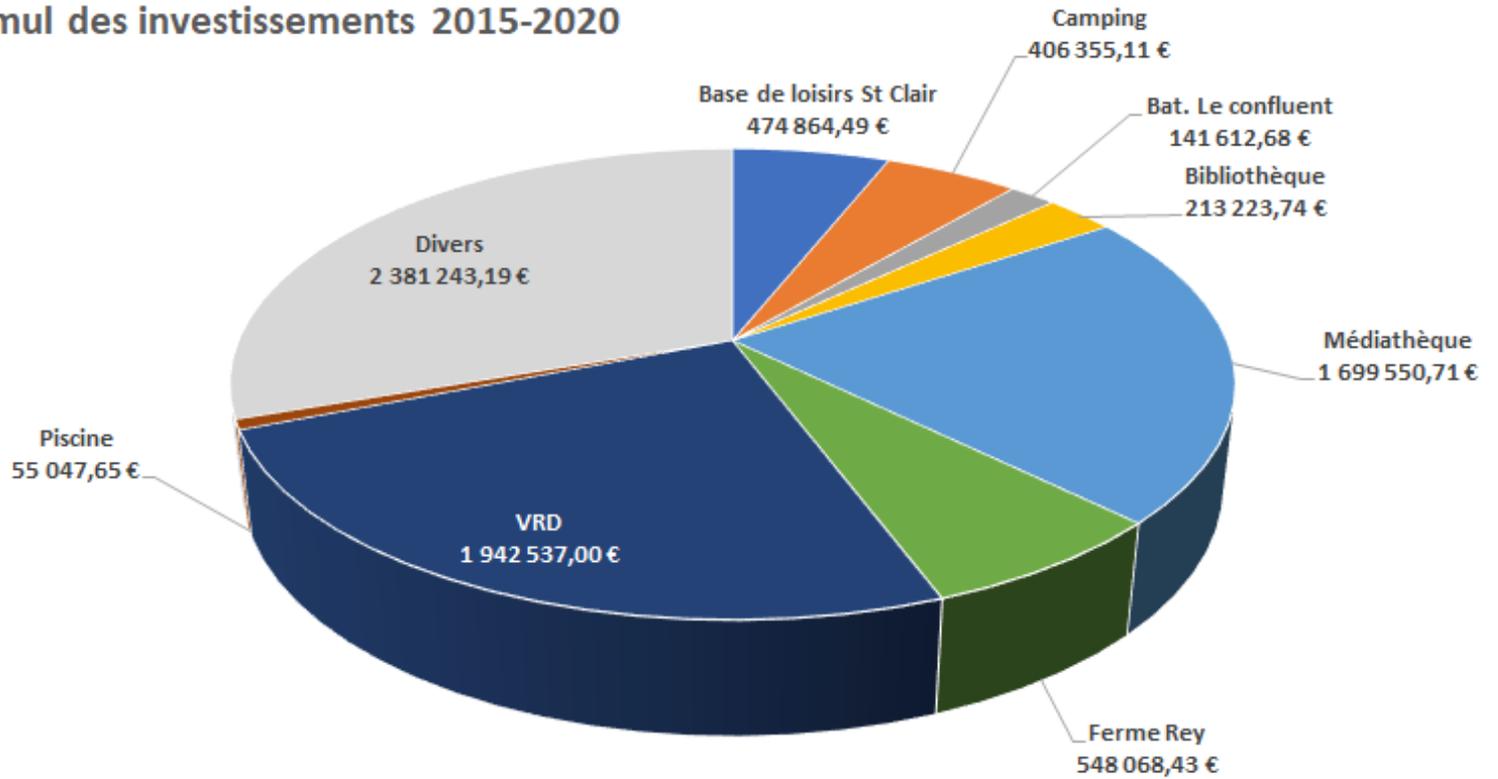


VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS EN €

Cumul des investissements 2015-2020



A retenir

L'opération la plus significative concerna la médiathèque pour près de 1,70 M€ essentiellement sur les exercices 2015 et 2016.

Les dépenses de voirie et réseaux représentent elles aussi une enveloppe conséquente de 1,94 M€ sur la période.

Les autres opérations significatives concernent la ferme Rey, le camping et la base de loisir St Clair.

L'enveloppe « divers » représente les investissements courants et représente en moyenne 397 K€ par an.

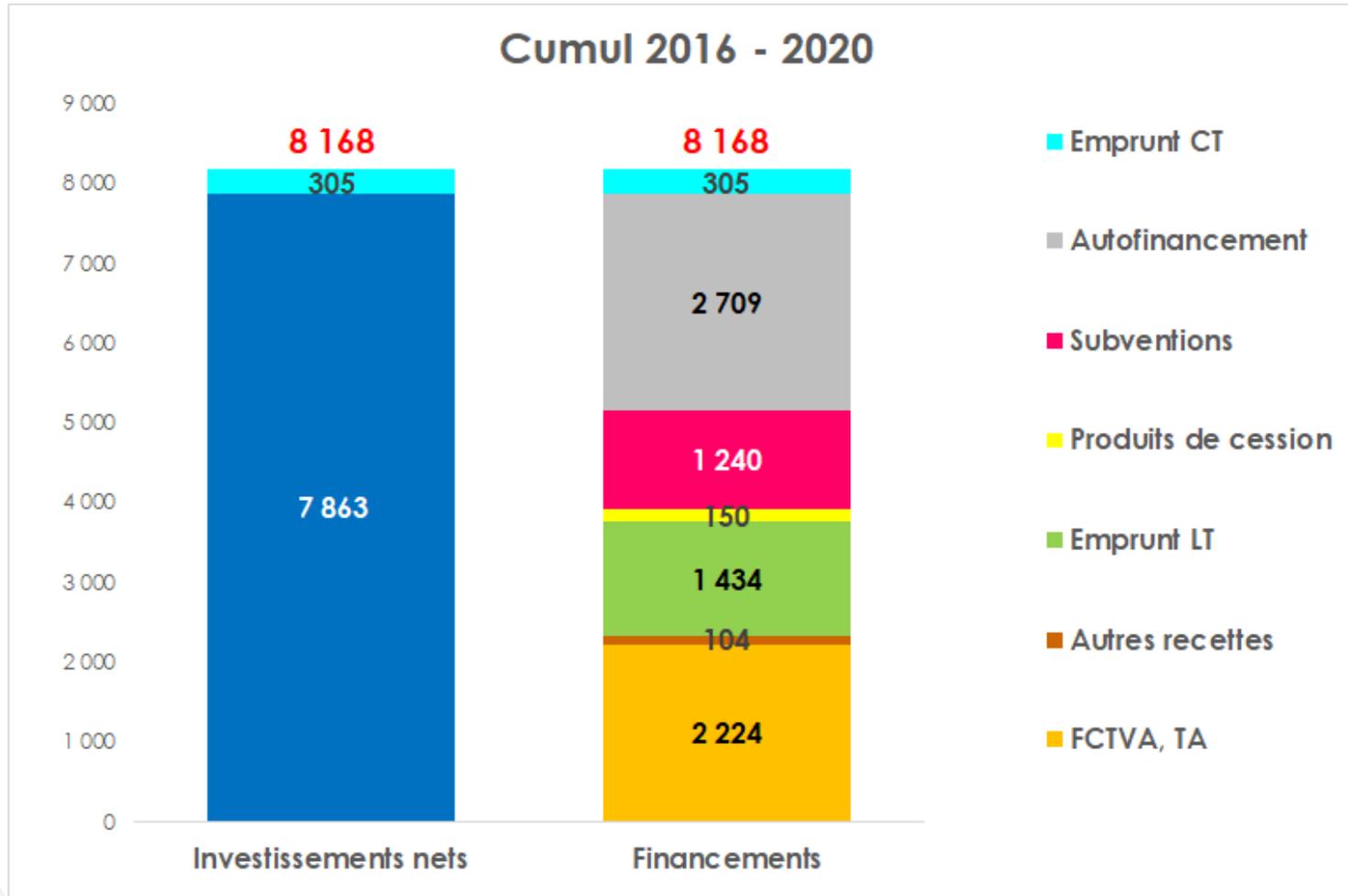


- La commune a réalisés des travaux en 2017 sur le local commercial « le confluent ». Ces travaux concernant des locaux professionnels aménagés ne sont pas éligibles au FCTVA puisque s’agissant d’une activité commerciale assujettie à la TVA.
- La commune a comptabilisé les dépenses sur ce local à tort en TTC sur l’exercice 2017. Les dépenses correspondantes ont par conséquent été annulées en 2018 générant une recette d’investissement de 169 935,21 € sur l’exercice.
- Les mandats ont bien été réémis en 2018 sur les montants HT.
- La conséquence de l’opération est que les montants d’investissements sont majorés de 169 935,21 € sur la période mais avec une recette équivalente en contrepartie.
- Le calcul du total des investissements sur la période déduit donc des travaux réalisés le montant de 169 935,21 € qui a fait l’objet d’une annulation.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT EN K€



A retenir

Un total de 7,86 M€ de dépenses d'investissement cumulées sur la période.

L'emprunt long terme mobilisé pour financer ces travaux représente au total 1,43M€ soit 18% des travaux TTC réalisés ce qui demeure favorable (car inférieur à 50%).

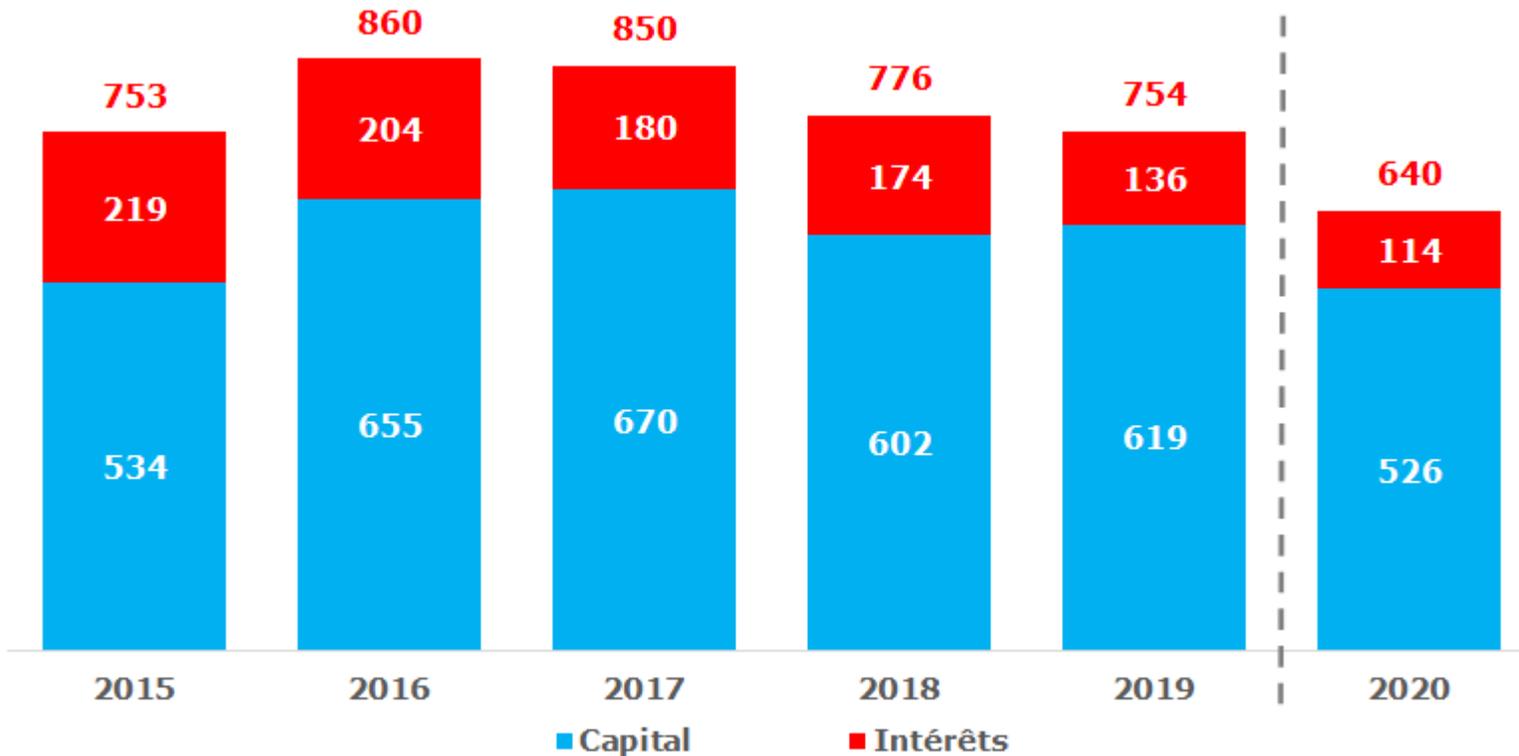
L'autofinancement mobilisé pour un total de 2,71 M€ résulte à la fois de la mobilisation d'une partie des réserves disponibles (708 K€) et de l'épargne dégagée sur le fonctionnement.

TA = Taxe d'aménagement
CT = court terme / LT = long terme

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ANNUITÉS DE DETTES EN K€ (LONG TERME – HORS REMBOURSEMENTS EMPRUNTS COURT TERME)



A retenir

Evolution 2015-2019 : +0,1%

Une remontée de la charge de dette à 850 K€ en 2016 et 2017 suite aux emprunts mobilisés sur 2015.

Depuis 2017, les remboursements de dette affichent un repli continu avec l'arrivée à extinction d'anciens emprunts.

Les remboursements de dette affichent ainsi un niveau au plus bas sur la période en 2020.



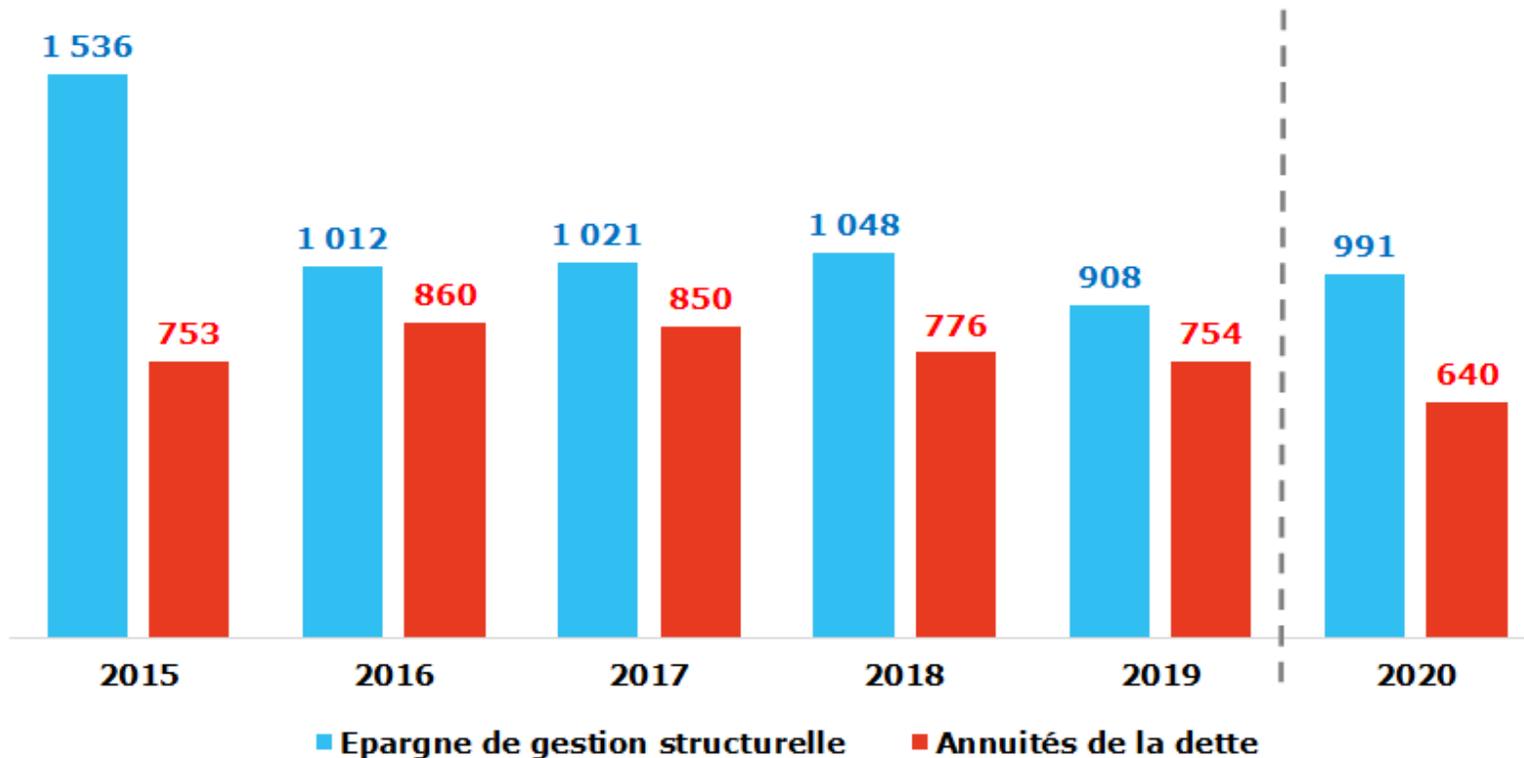
2d

L'épargne nette et les ratios

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



EPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉ DE LA DETTE EN K€



A RETENIR

La baisse de l'épargne de gestion en 2016 et la remontée de dette ont conduit à un ratio dégradé sur la période 2016-2019, **supérieur au seuil de vigilance de 70%**.

L'exercice 2020 témoigne d'un retour à une situation plus favorable, l'annuité de dette consommant 65% de l'épargne dégagée.

Cette amélioration résulte notamment de la diminution de la charge de remboursement de la dette.

En %	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Annuité / EG*	49%	85%	83%	74%	83%	65%

*Seuil de vigilance : >70%

CC VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL

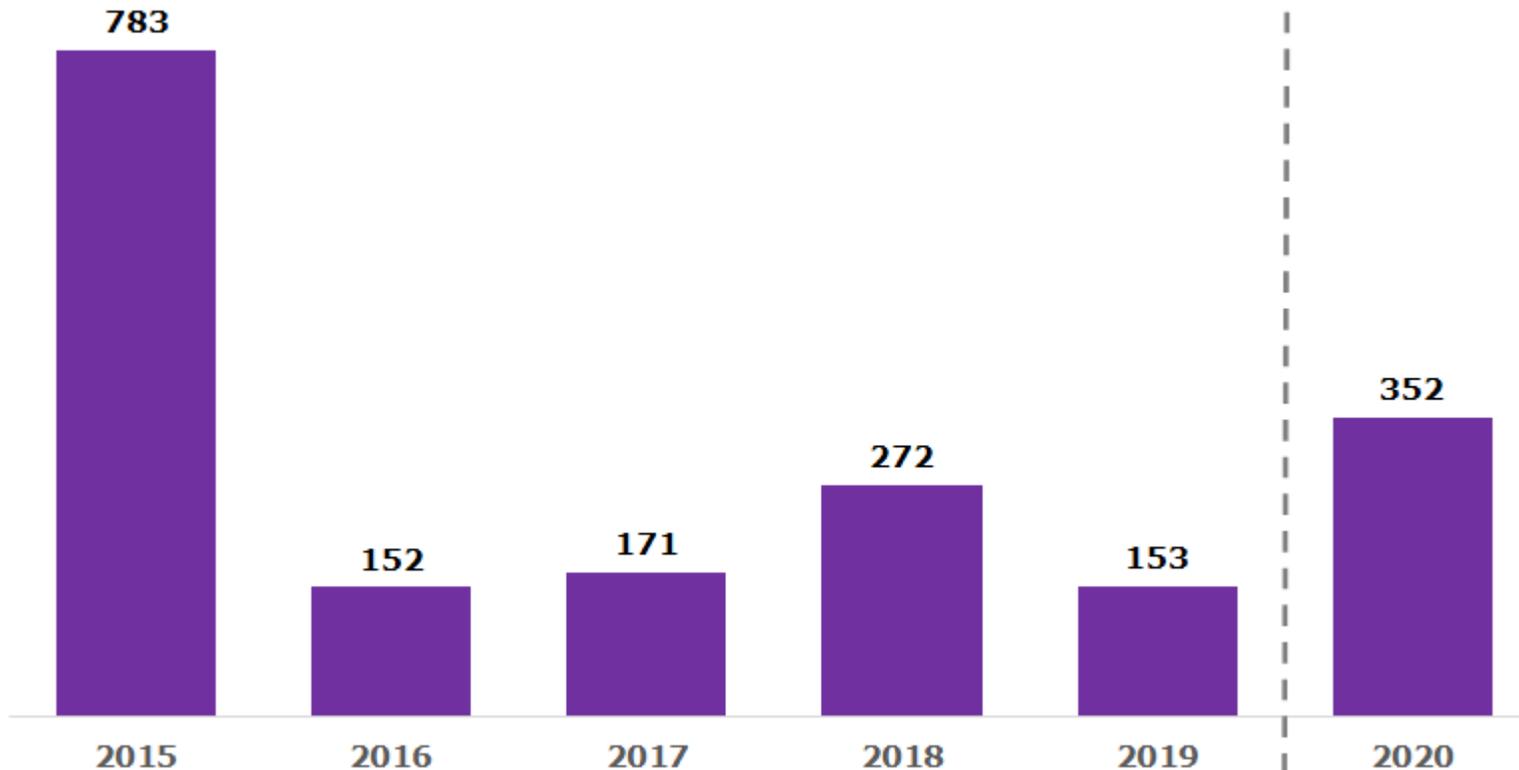


EPARGNE NETTE EN K€

EPARGNE DE GESTION
(capacité financière)
= excédent du « quotidien »

ANNUITE DE LA DETTE
(capital + intérêts)

EPARGNE NETTE
(capacité d'autofinancement
issue de l'exploitation)



A RETENIR

Le niveau d'épargne nette est très limité à partir de 2016 et témoigne du resserrement des marges de manœuvre financières de la commune.

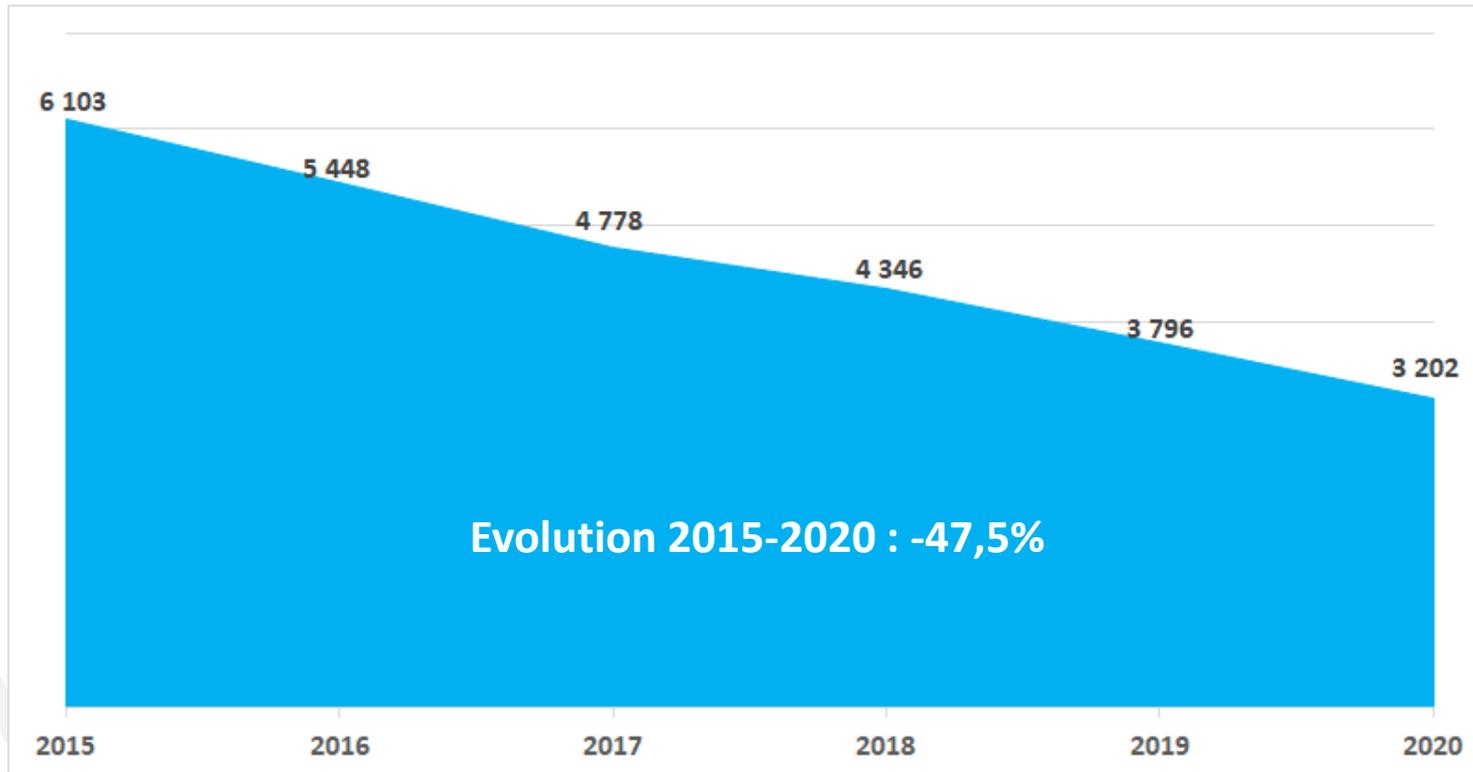
CC VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ENCOURS (STOCK) DE LA DETTE ACQUISE AU 31/12 EN K€

Encours long terme

Montant total du capital de dette restant à rembourser aux établissements bancaires au 31/12



A RETENIR

L'extinction d'emprunts depuis 2015 a conduit à une baisse significative du stock de dette sur la période.

Stock de dette au 31/12/2020 = 3 202 071 €

Portefeuille de dette

8 emprunts à taux fixes avec un taux moyen de 3,05%.

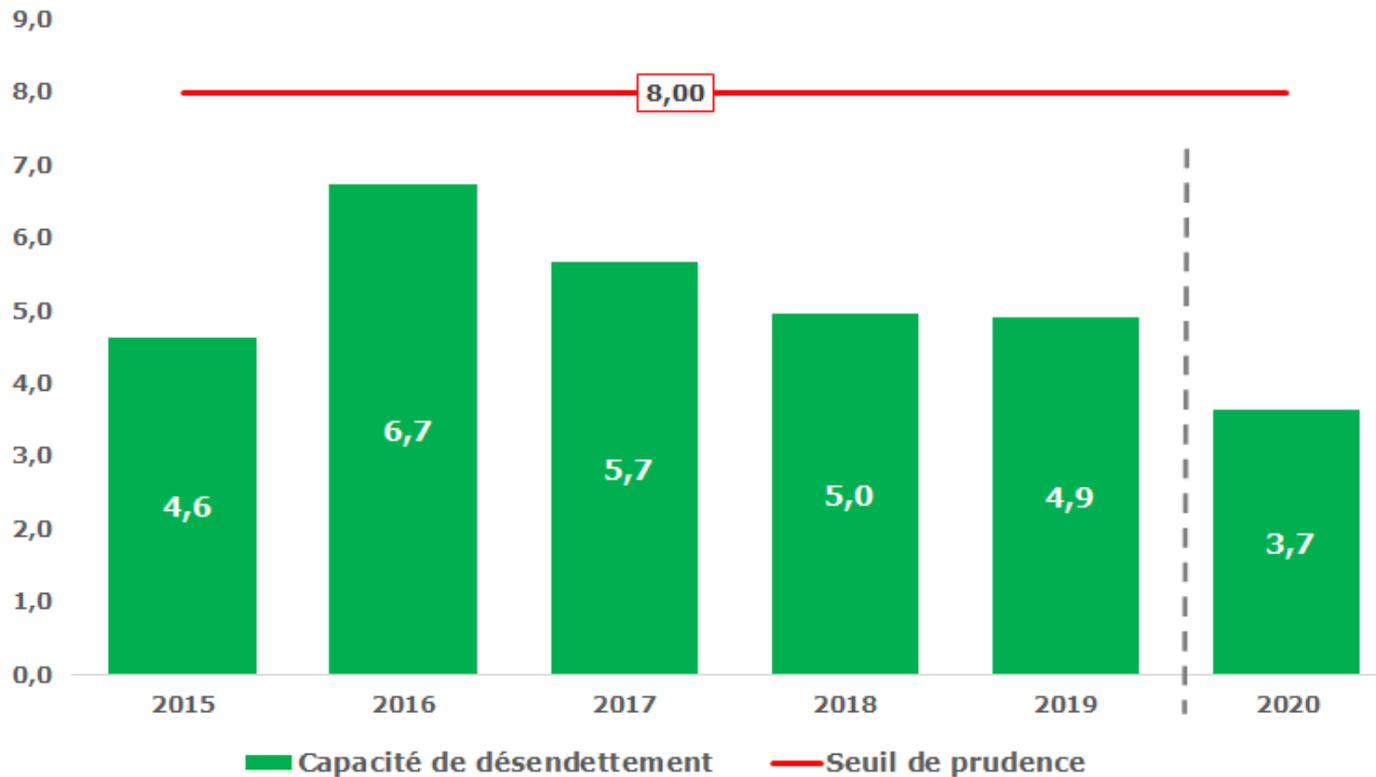
CC VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉES

Capacité de désendettement =
Encours de dette / Epargne brute

=> Nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette acquise



A RETENIR

Depuis 2016 où la capacité de désendettement avait approché les 7 ans, l'amélioration est continue notamment avec la baisse de l'encours de dette sur la période.

Le ratio 2020 présente un caractère satisfaisant de 3,7 ans, soit le niveau le plus favorable enregistré depuis 2015.

CC VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



FONDS DE ROULEMENT EN K€

Fonds de roulement

Solde de clôture du budget (fonctionnement + investissement) au 31/12 => Résultat disponible pour participer à l'autofinancement des travaux N+1



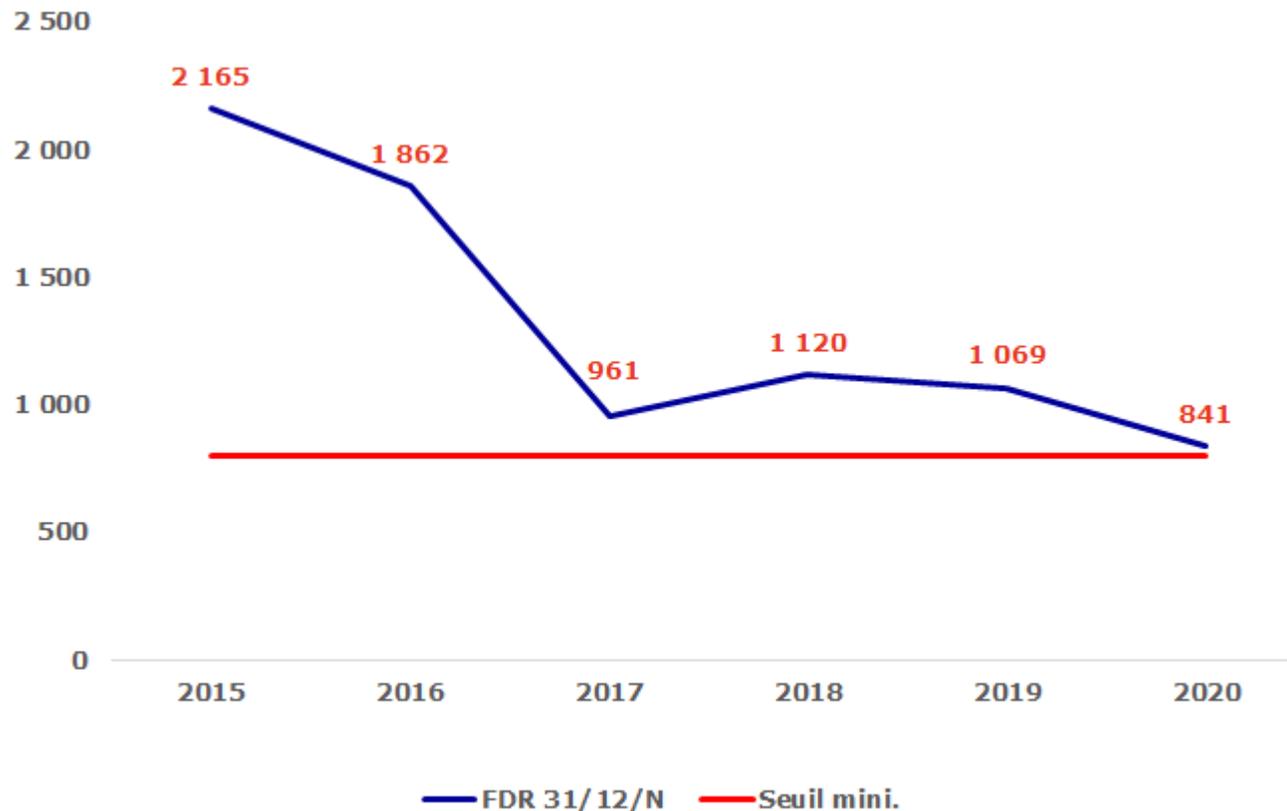
A RETENIR

La commune disposait d'un fonds de roulement de l'ordre de 841 M€ fin 2020.

Ce fonds de roulement correspond à +/- 2,5 mois de charges réelles, ce qui est proche du seuil préconisé.

Ce niveau de fonds de roulement est cependant faussé par le fait que le déficit du budget ZH n'ait pas été couvert.

En réintégrant le déficit de clôture du budget Colombier de 453 199 € le fonds de roulement consolidé est inférieur à 400 000 €.



CC VALGELON-LA ROCHETTE

RÉSULTATS DE CLÔTURE CONSOLIDÉS AU 31/12/2020

	Commune	ZH Le colombier	Camping	TOTAL CONSOLIDÉ
Fonctionnement	1 306 650,13 €	-134 744,45 €	4 457,13 €	1 176 362,81 €
Investissement	-465 392,82 €	-318 454,90 €	-	-783 847,72 €
TOTAL	841 257,31 €	-453 199,35 €	4 457,13 €	392 515,09 €



A RETENIR

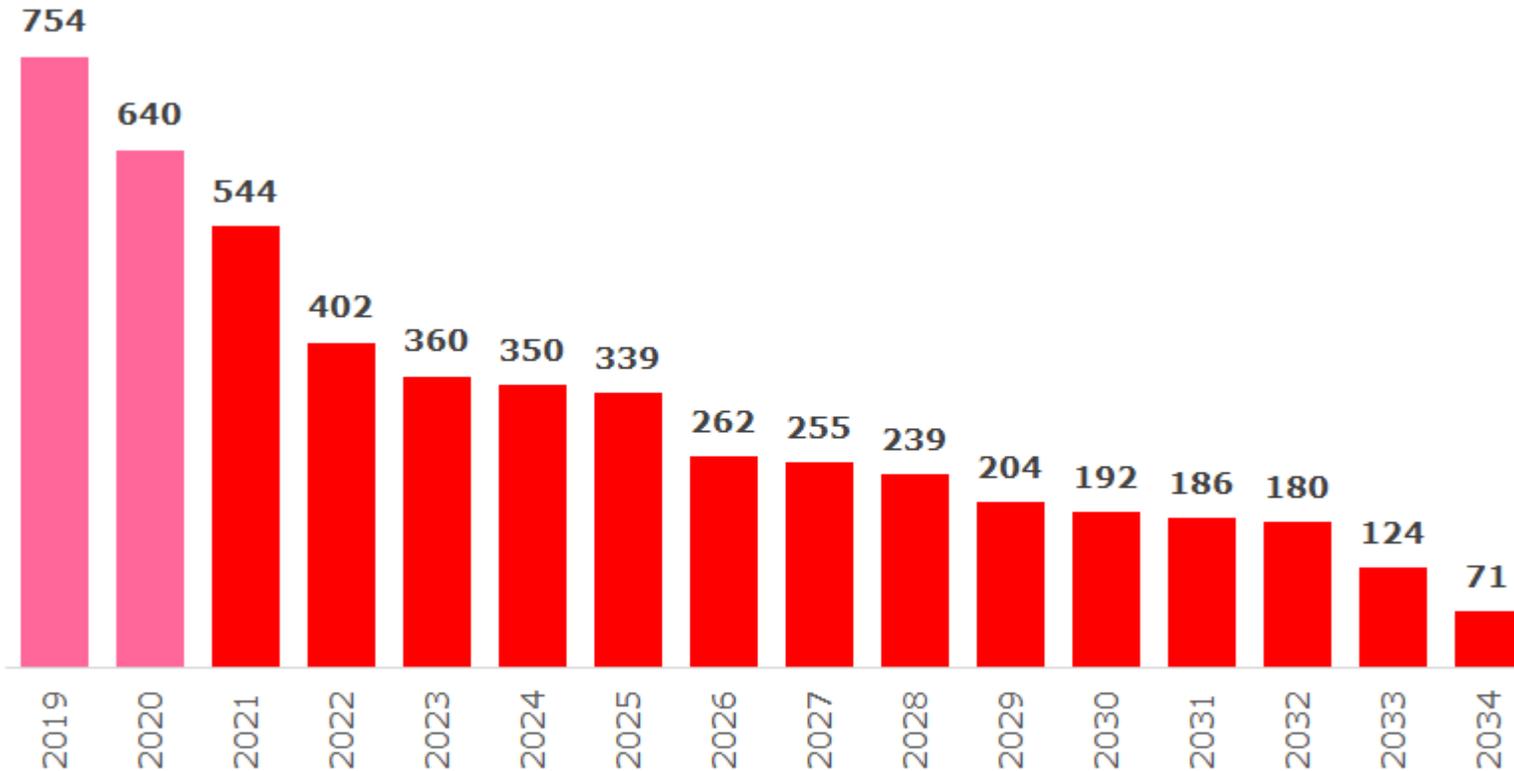
La clôture 2020 fait état d'un résultat consolidé de 393 K€ limité au regard du volume de dépenses réelles de fonctionnement de la commune qui avoisine 4 M€.

Les résultats de clôture du budget principal sont à corriger du déficit du budget ZH Le Colombier pour parvenir à une lecture fidèle de la situation de la commune.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ANNUITÉS DE DETTES ACQUISES AU 1^{ER} JANVIER 2021



A retenir

Une dette acquise qui présente un profil favorable à court terme avec de nouveaux dégagements attendus sur 2021-2023.

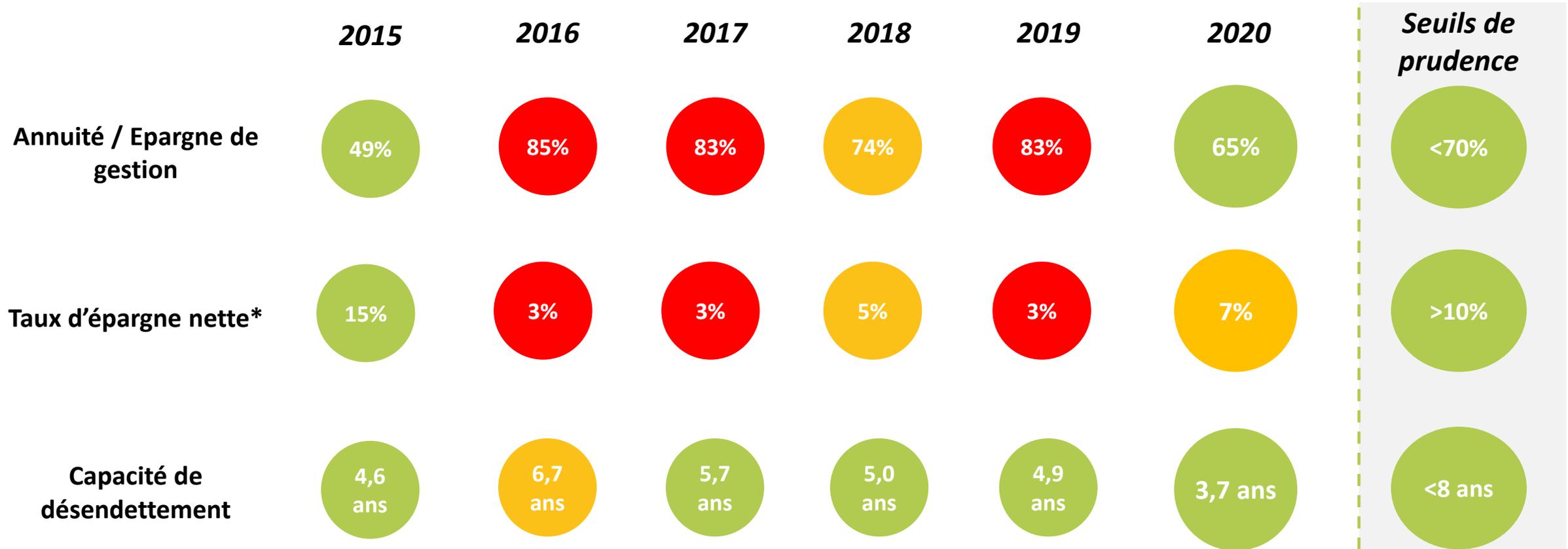
Le montant de remboursements annuels va ainsi quasiment baisser de moitié entre 2020 et 2025.

L'exercice 2026 fait état d'une nouvelle baisse de 77 K€ par rapport à 2025.

CC VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS



* Épargne nette / recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel)



À RETENIR (1/2)

- Une période 2016-2019 contrainte avec un resserrement des niveaux d'épargne dû à une érosion des recettes notamment (perte de DGF, fin de la compensation pour fermeture d'établissements...)
- Des montants d'investissements annuels limités autour de 800 K€ depuis 2018, suite à un cycle d'investissements plus conséquents sur 2015-2016 (3,41 M€ investis en cumul sur ces deux exercices) avec un recours à l'emprunt long terme de 1,238 M€ sur 2015.
- Un désendettement amorcé depuis 2017 qui conduit à abaisser significativement la charge de dette annuelle qui atteint ainsi un point bas en 2020.
- Une courbe de dette acquise favorable qui laisse entrevoir des dégagements à court terme (2021-2023) avant un nouveau dégagement plus modéré en 2026.



À RETENIR (2/2)

- Un retour en 2020 à des ratios financiers favorables sous l'impulsion :
 - D'une baisse significative des charges courantes (-6,9% par rapport à 2019) qui a permis de maintenir une épargne de gestion proche de 1 M€.
 - D'une baisse de la charge annuelle de remboursement de dette (-114 K€) avec l'extinction d'anciens emprunts.
- Un résultat de clôture limité fin 2020 à 393 K€ en réintégrant le déficit de clôture du budget ZH Le Colombier qui affiche un déficit de clôture de 453 K€ depuis plusieurs années.
 - La possibilité de céder à nouveau du foncier pour générer des recettes sur le budget Le Colombier constitue un enjeu fort
 - En l'absence de nouvelles recettes sur Le Colombier, le déficit de ce budget devra être repris et apuré par le budget principal.



3

Prospective financière 2021-2025



3a

Projection du fonctionnement 2021-2025



Les recettes courantes de fonctionnement – Hypothèses

Fiscalité directe : maintien de **taux d'imposition identiques sur 2021-2025** avec les notifications effectives de 2021 puis une indexation de 1% par an (revalorisation annuelle de l'Etat). Le FPIC qui vient en déduction du produit fiscal est estimé à 80 K€ en 2021 et indexé à 2,5% par an ensuite.

Produits du domaine : Maintien en 2021 d'une approche prudente sur les produits du domaine (recettes de bibliothèque/piscine/périscolaire) avec les impacts de la crise sanitaire. Retour à une activité « normale » en 2022 avec des recettes comparables à celles de 2019.

Dotations et subventions : Maintien en 2021 de la DGF (stabilité sur 3 ans soit 2019-2022 pour les communes nouvelles) et de la DCRTP. Les autres recettes sont stabilisées. A partir de 2022, baisse de 5% par an de la DGF (fin de la garantie commune nouvelle de 3 ans) et de 1% par an de la DCRTP. La DSR est indexée à 2% par an à la hausse et les autres postes sont stabilisés.

Autres recettes (loyers et refacturations diverses) : indexation à 1% par an à partir des produits 2020.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



PROJECTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



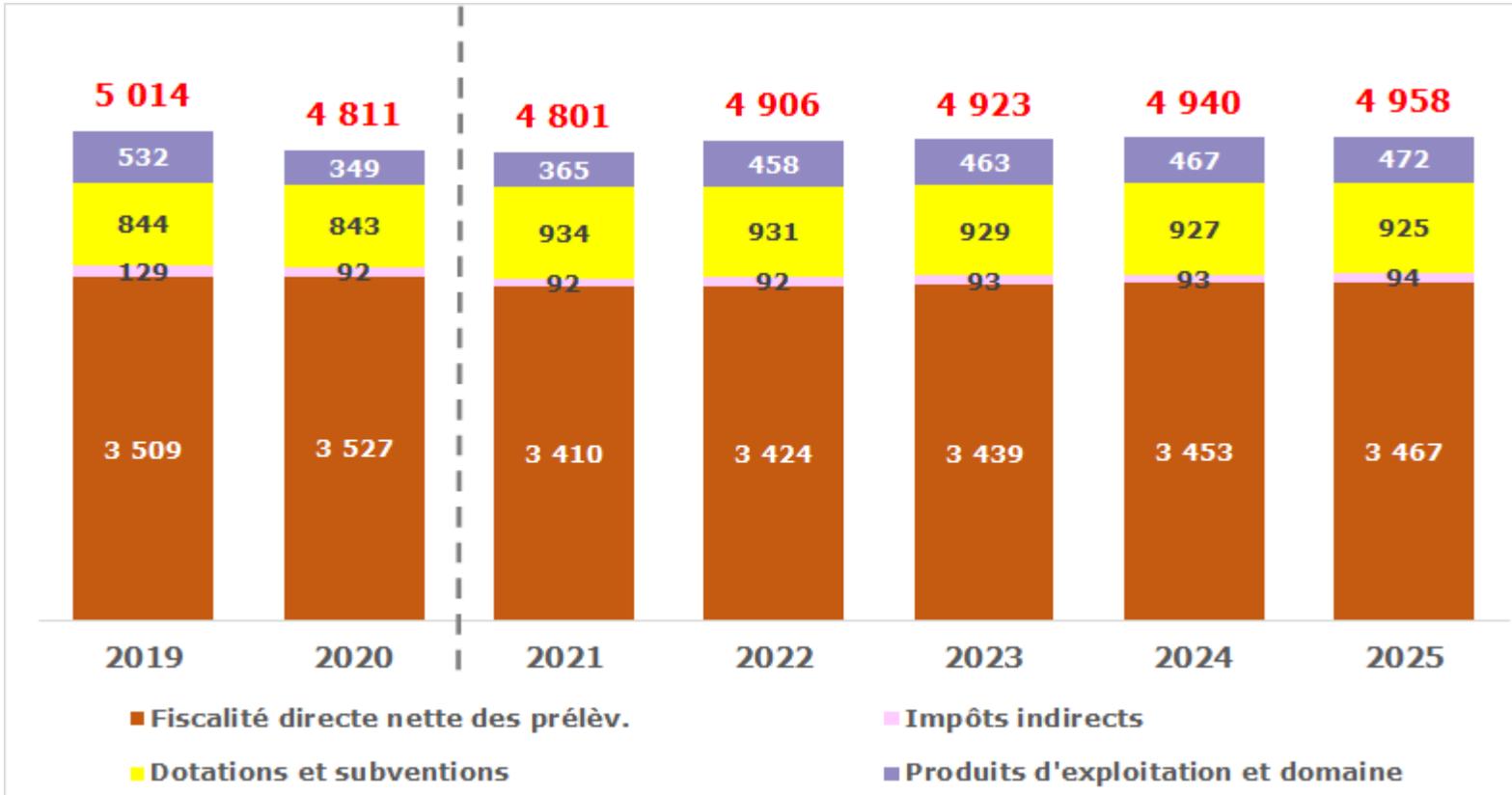
A retenir

Evolution 2019-2025 : -1,1%

Des recettes courantes au plus bas sur la période en 2021 avec le principe de prudence appliqué sur les produits d'exploitation et du domaine (piscine/périscolaire/médiathèque...).

Retour en 2022 à des niveaux plus favorables, l'indexation annuelle conduit ensuite à un niveau de recettes proche de 4,96 M.€ en fin de période.

La baisse apparente de recettes fiscales en 2021 est liée aux réformes en cours. Les établissements industriels bénéficient à compter de 2021 d'un abattement de 50% de leur base foncière. Cette réforme génère une perte de recettes fiscales de 188 579 € mais cette somme est compensée par l'Etat, ce qui explique la hausse en 2021 des dotations.





Les charges courantes de fonctionnement – Hypothèses

Entretien et fonctionnement courant : indexation moyenne de 2,5% des dépenses en 2021 modulée selon les types de dépenses. Sur 2022-2025, indexation moyenne annuelle de 1,7%.

Masse salariale : Indexation annuelle de 2% à partir de la masse salariale de 2020.

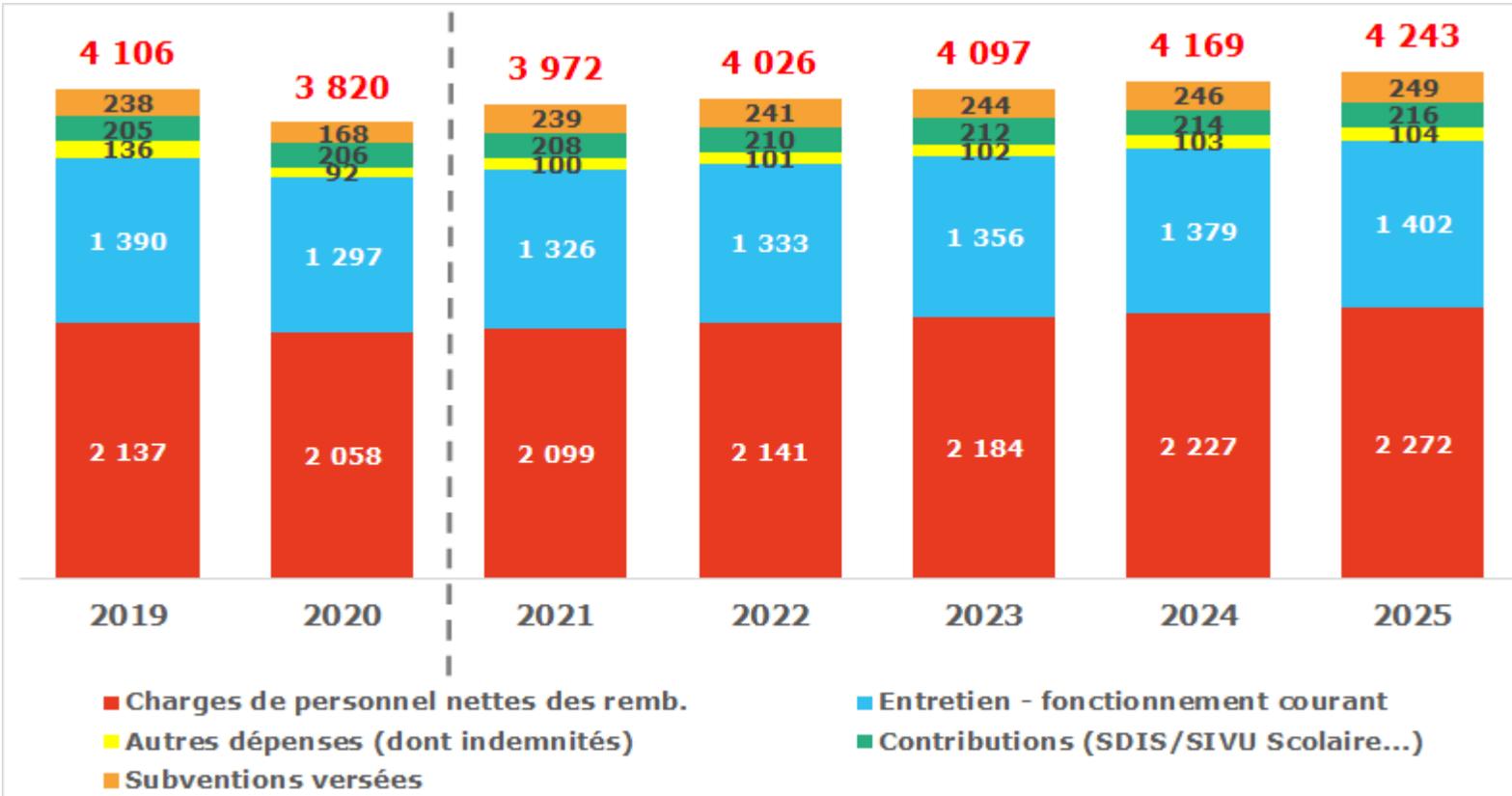
Subventions et participations versées : Indexation à 1% de ce chapitre de dépenses qui intègre les charges élus, les contributions (SDIS, foyer logement) et les subventions aux associations notamment. Les subventions aux associations ponctuellement basses en 2020 (effet de la crise sanitaire) sont rétablies à 150 K€ à compter de l'exercice 2022 pour repartir sur une référence standard conforme à 2019.

Autres recettes (loyers et refacturations diverses) : indexation à 1% par an à partir des produits 2020.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



PROJECTION DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



A retenir

Evolution 2019-2025 : +3,3%

Des charges courantes maîtrisées ce qui induit un fonctionnement à niveau de services équivalents, les seules évolutions intégrées relevant de l'indexation/inflation annuelle.

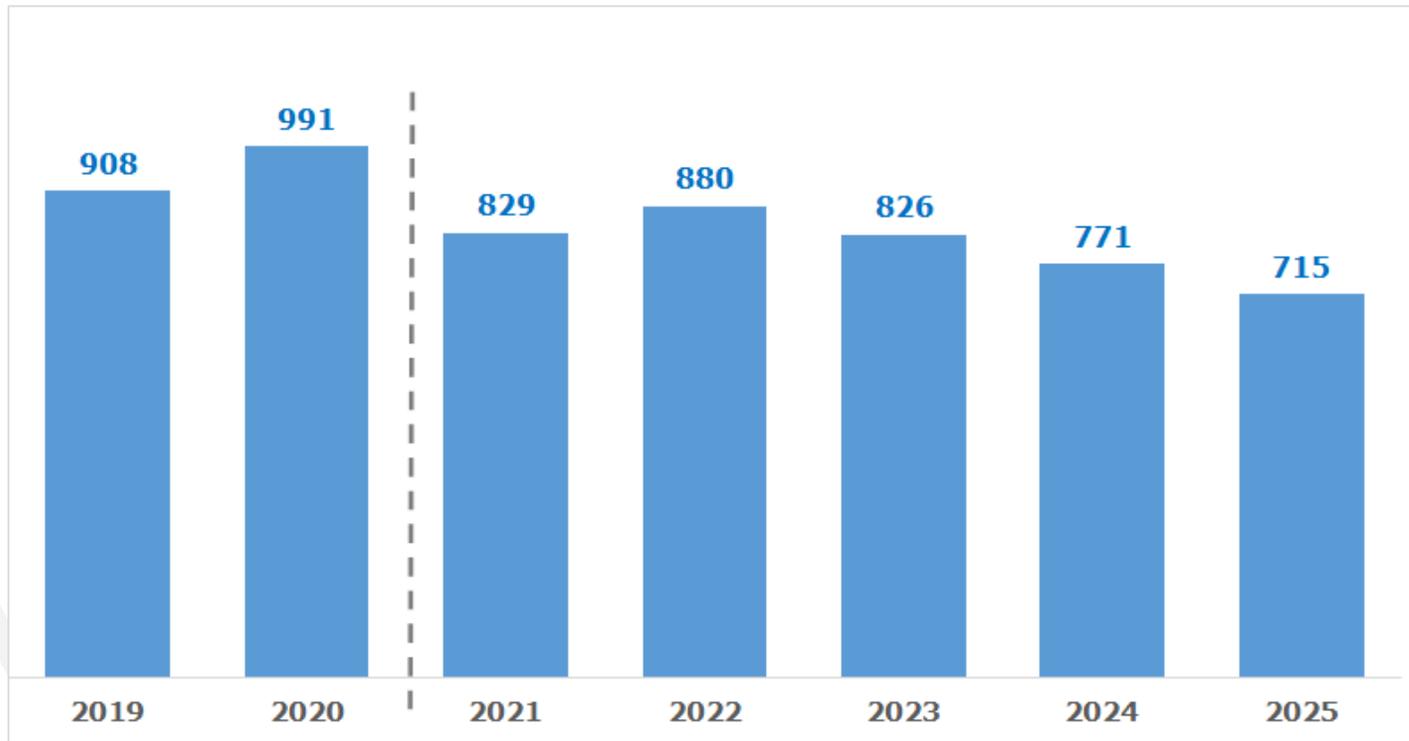
VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ÉPARGNE DE GESTION EN K€



Marge dégagée sur le fonctionnement pour couvrir le remboursement de la dette puis participer à l'autofinancement des investissements



A retenir

Evolution 2019-2025 : -21,2%

L'indexation plus dynamique des dépenses que des recettes courantes conduit à un niveau d'épargne de gestion en repli sur la période.

Le « point de départ » de 2022 est proche de la réalisation 2019 mais les exercices suivants anticipent un recul de 60 K€ par an environ.



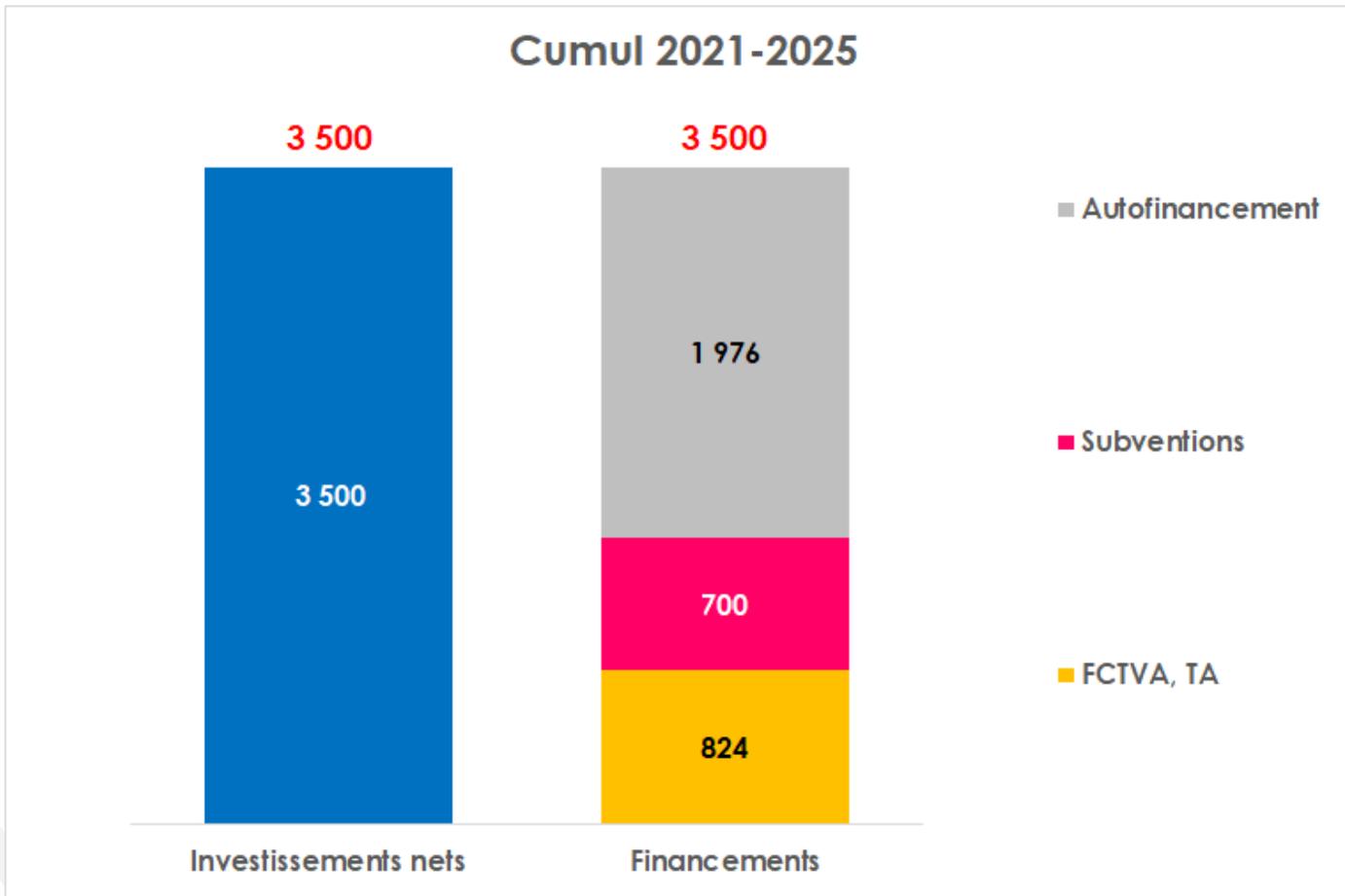
3b

Scénario 1 : Investissements réalisables sans recours à l'emprunt

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT CUMULÉS EN K€



A retenir

Dépenses d'investissement :

Un total de **3,50 M€ de dépenses d'investissement réalisables** sur la période soit 700 K€ par an.

Recettes d'investissement :

Cette enveloppe est **réalisable sans recours à de nouveaux emprunts**.

Les subventions intégrées représentent 20% des travaux TTC réalisés.

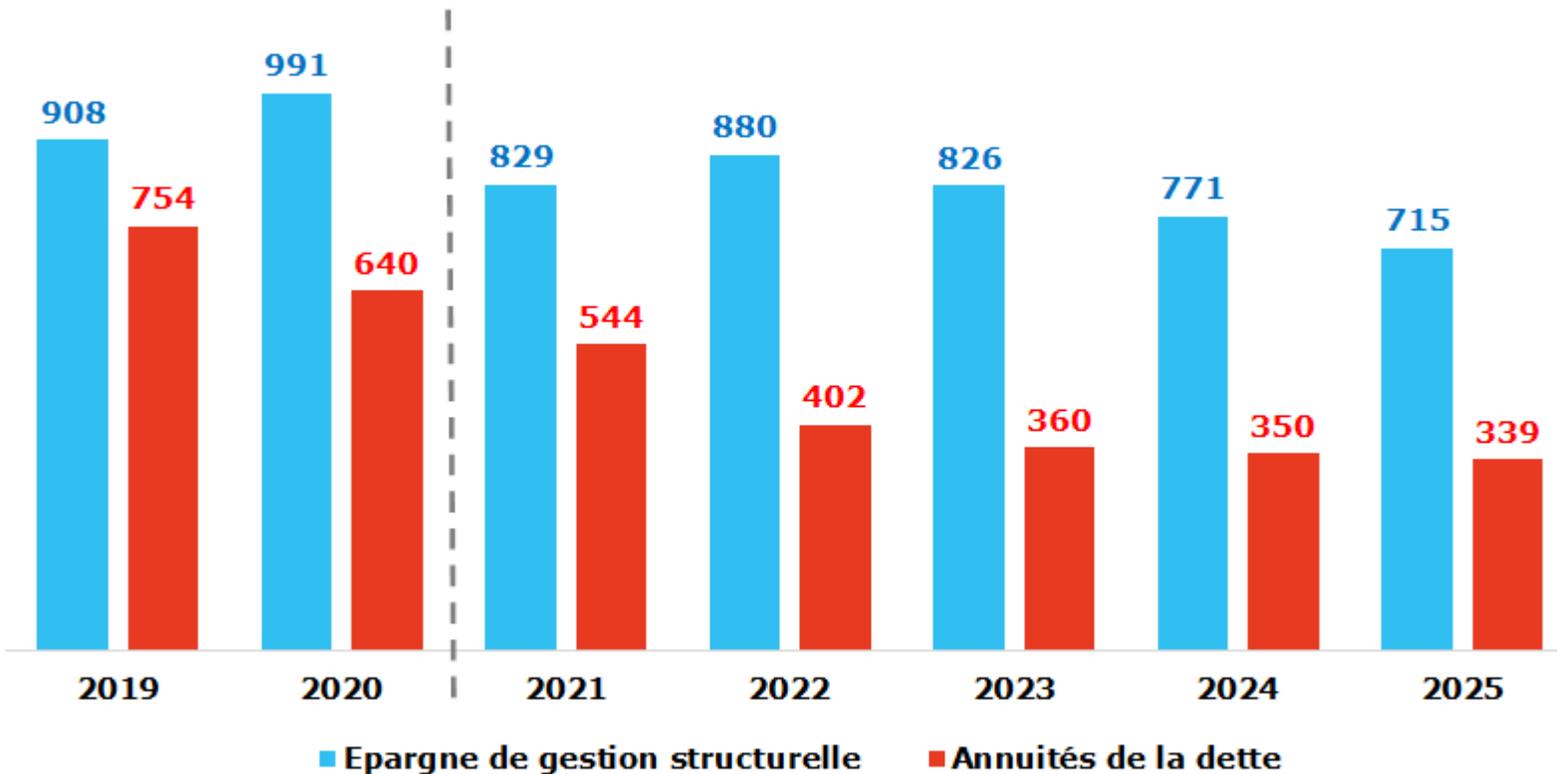
La taxe d'aménagement représente 50 K€ par an.

TA = Taxe d'aménagement
LT = Long terme

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



EPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉ DE LA DETTE EN K€



A RETENIR

La baisse attendue de la charge de remboursement de la dette permet de parvenir à une situation financière plus saine sur la fin de période.

Dès 2022 le ratio d'annuité sur épargne se stabilise en dessous de 50% ce qui témoigne d'une situation satisfaisante.

En %	2 0 1 9	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 4	2 0 2 5
Annuité / EG*	83%	65%	66%	46%	44%	45%	47%

*Seuil de vigilance : >70%



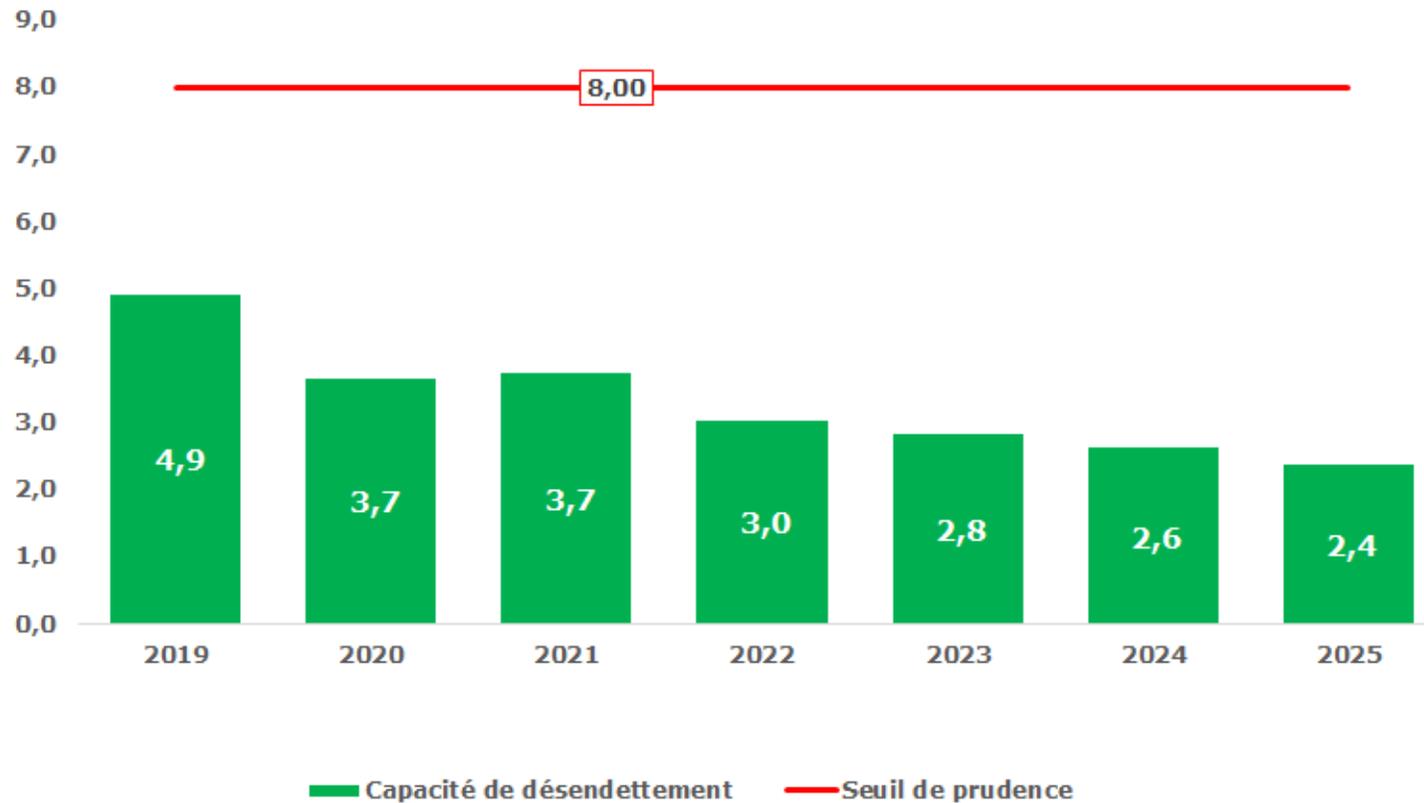
CC VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉES

Capacité de désendettement =
Encours de dette / Epargne brute

=> Nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette acquise



A RETENIR

Le « non recours » à l'emprunt sur la période permet de désendetter la commune et d'abaisser le ratio de capacité de désendettement à 2,4 ans à l'horizon 2025.



3c

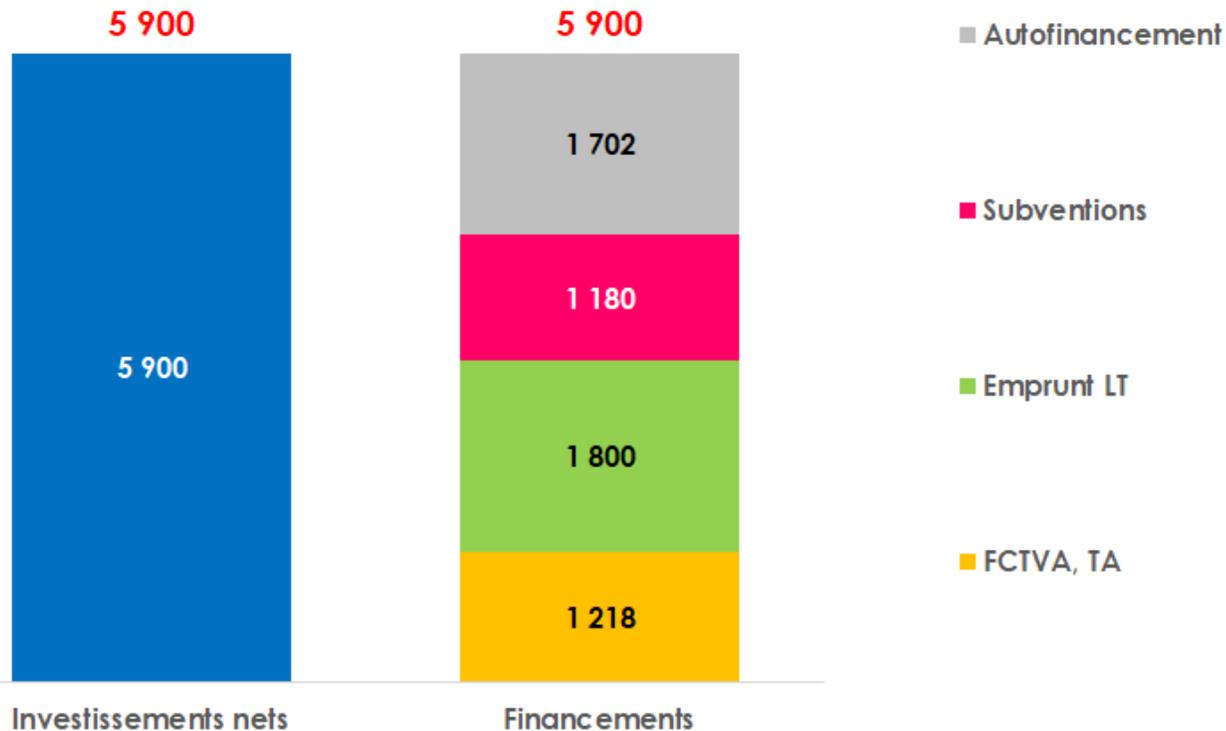
Scénario 2 : Investissements réalisables avec recours à l'emprunt (et objectif de maintien d'une situation financière saine)

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT CUMULÉS EN K€

Cumul 2021-2025



A retenir

Dépenses d'investissement :

Un total de **5,90 M€ de dépenses d'investissement réalisables** sur la période soit 1,18 M€ par an.

Recettes d'investissement :

Cette enveloppe est réalisable **en mobilisant 1,80 M€ d'emprunts nouveaux** sur la période.

Les subventions intégrées représentent 20% des travaux TTC réalisés.

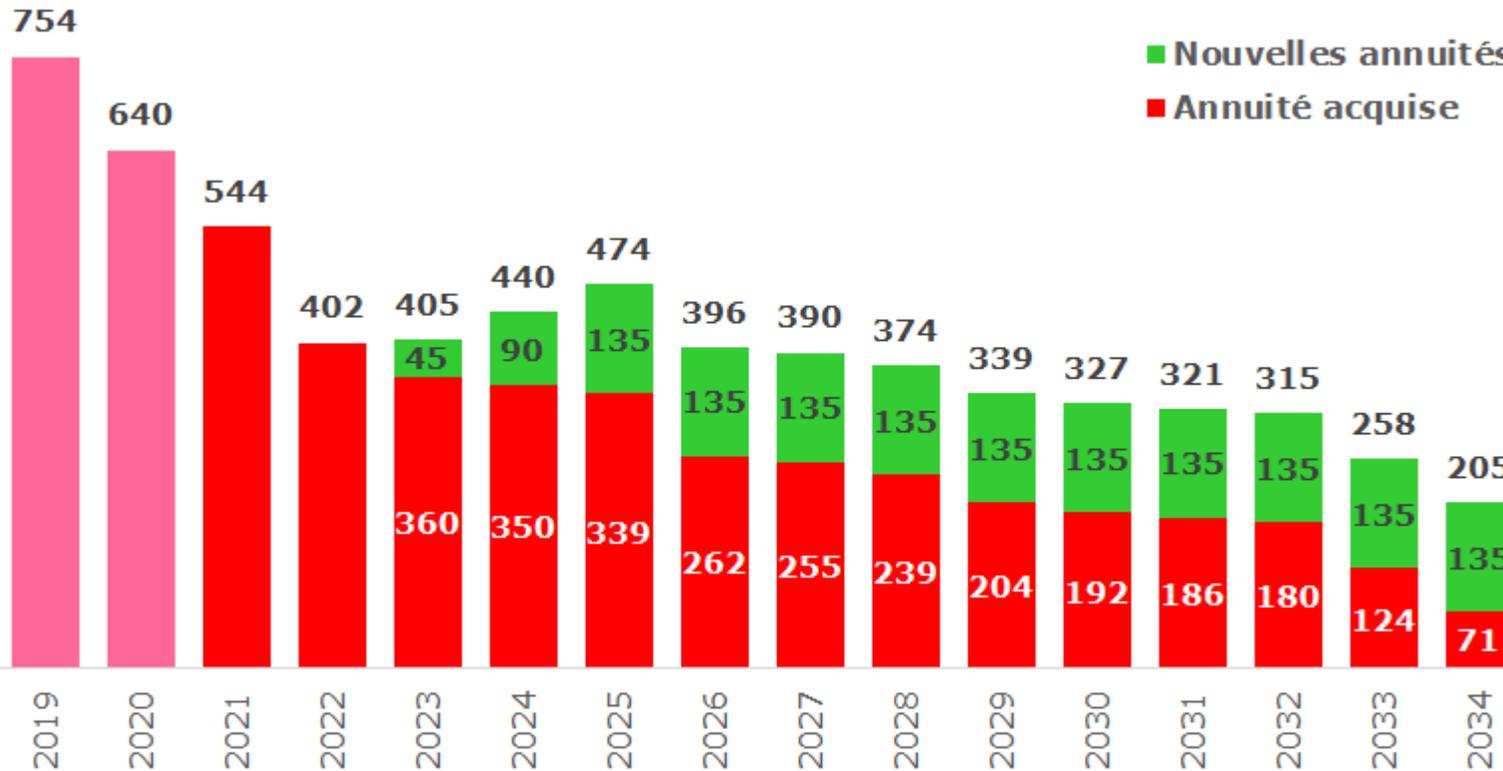
La taxe d'aménagement représente 50 K€ par an.

TA = Taxe d'aménagement
LT = Long terme

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



ANNUITÉS DE DETTES PROJÉTÉES EN K€



A retenir

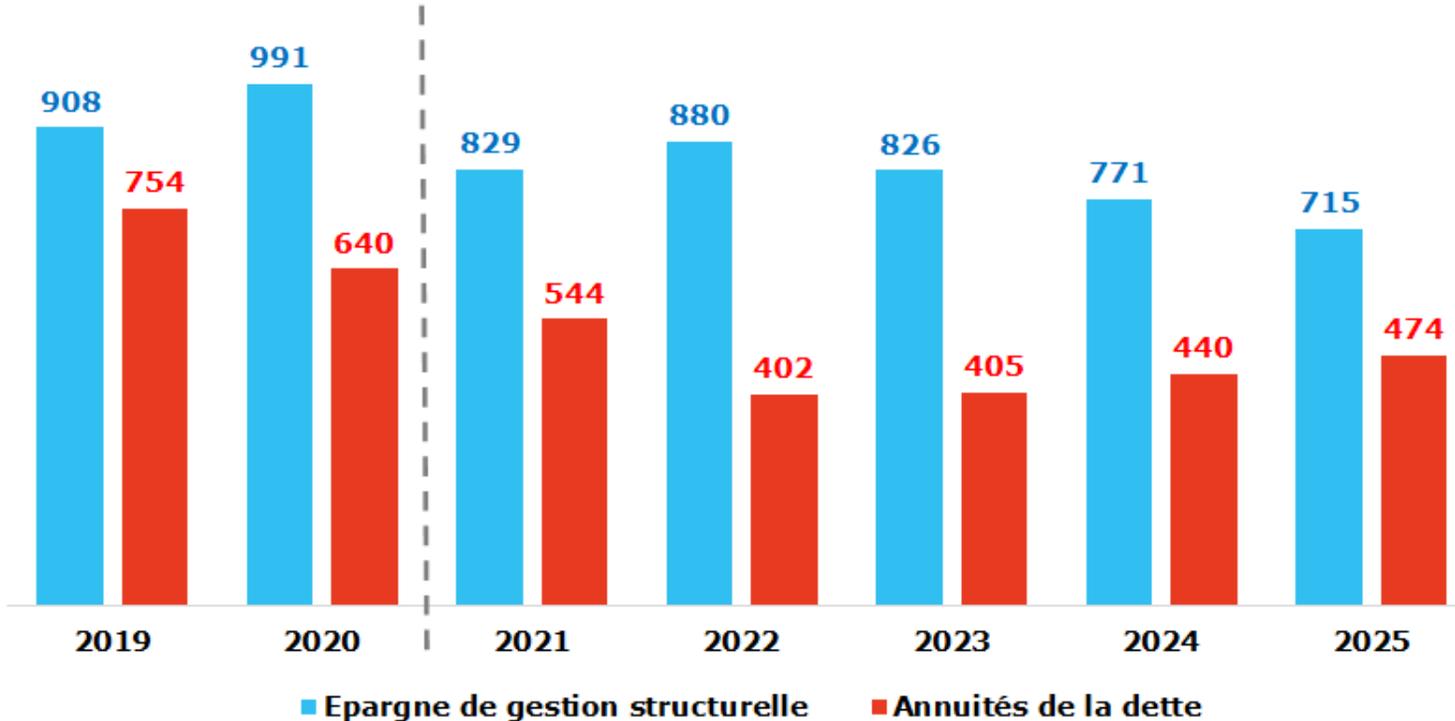
En cas de recours à l'emprunt sur les années 2022-2024 (600 K€ par an pour un total de 1,80 M€), la charge de remboursement de la dette va nécessairement augmenter par rapport au scénario 1.

L'annuité nouvelle générée par les nouveaux emprunts représente à terme 135 K€ par an sur la base de nouveaux emprunts à 15 ans et taux fixe de 1,50 %.

VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



EPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉ DE LA DETTE EN K€



A RETENIR

Le recours à l'emprunt génère un resserrement sur la fin de période. Le taux d'annuité sur épargne atteint 66% ce qui demeure satisfaisant.

L'annuité de dette est de plus attendue en baisse de 78 K€ en 2026, ce qui devrait mécaniquement améliorer le ratio dès 2026.

En %	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Annuité / EG*	83%	65%	66%	46%	49%	57%	66%

*Seuil de vigilance : >70%

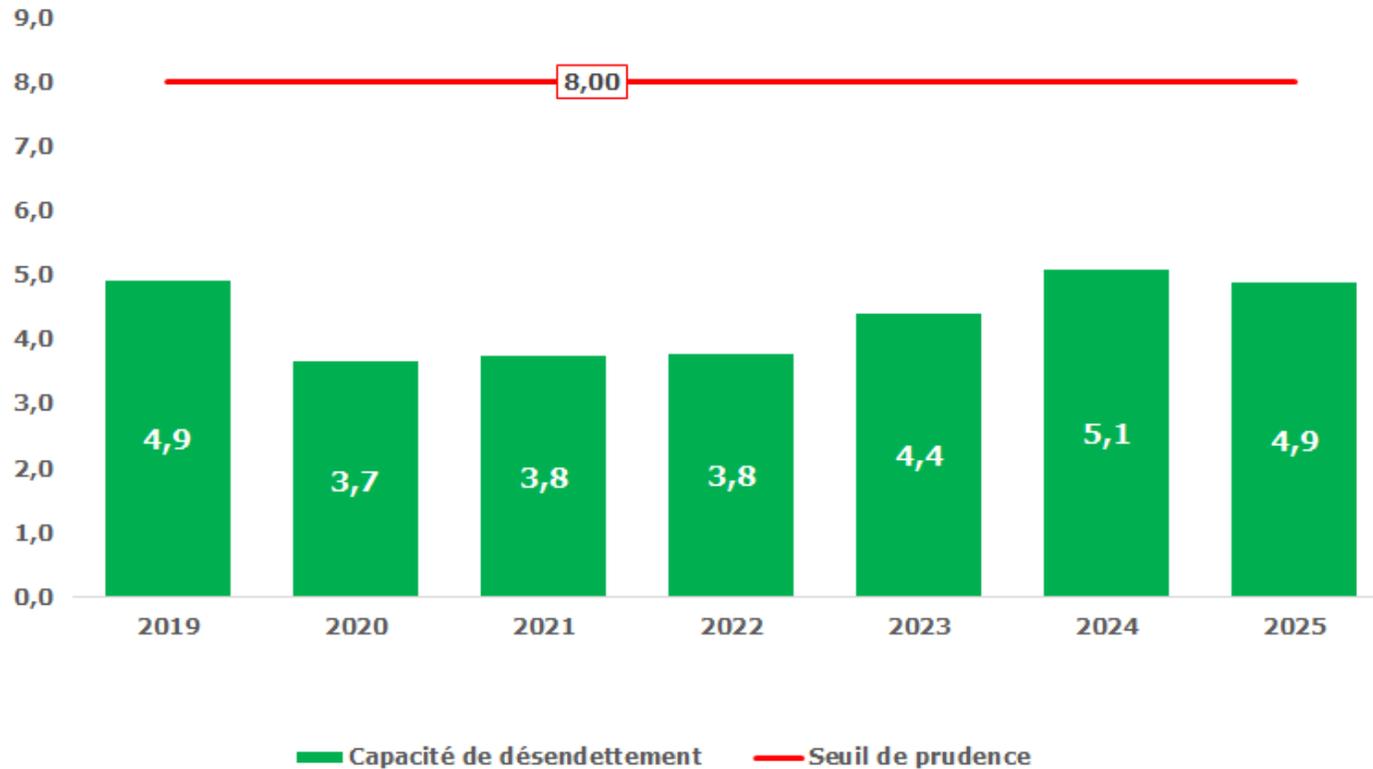
CC VALGELON-LA ROCHETTE – BUDGET PRINCIPAL



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉES

Capacité de désendettement =
Encours de dette / Epargne brute

=> Nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette acquise



A RETENIR

Les nouveaux emprunts simulés sur 2022-2024 conduisent à faire évoluer le ratio à la hausse.

Le ratio de 4,9 ans atteint en 2025 conserve cependant un caractère satisfaisant => **Les nouveaux emprunts souscrits ne placent pas la commune en situation de fragilité ou déséquilibre.**



Comparatif des scenarios

	Scenario 1 = « minimum »	Scenario 2 : « avec recours à l'emprunt »
Montant de travaux 2021-2025	3,50 M€	5,90 M€
Recours à l'emprunt 2021-2025	-	1,80 M€
Taux d'annuité/Epargne de gestion	47%	66%
Capacité de désendettement 2025 (en années)	2,4 ans	4,9 ans



CONCLUSION

- Le scénario 1 permet d'améliorer les ratios financiers de manière sensible mais conduit à une limitation des investissements communaux autour de 700 K€ par an => il conviendra de valider si ce montant annuel de travaux est à la hauteur des besoins d'investissements du territoire.
- Le scénario 2 permet de développer les investissements autour de 1,18 M€ par an tout en conservant des ratios satisfaisants bien que moins favorables que ceux du scénario 1.

La baisse d'annuité de dette attendue en 2026 (-78 K€) permet également d'entrevoir une amélioration de la structure financière à l'issue de la période d'analyse.

Un développement de l'épargne de 75 000 € par rapport à la trajectoire de la prospective permet d'envisager un recours à l'emprunt supplémentaire de 1 000 000 € et de réaliser une enveloppe de travaux équivalente.